



# Rapport annuel d'activité 2022



*DSP de la Ville de Cassis*



## ➤ SOMMAIRE

### PARTIE I : COMPTE-RENDU TECHNIQUE

<b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 DESCRIPTIF DU SITE .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1.1 NOMBRE DE PLACES ET PHOTOS DES PARCS .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1.2 MATERIEL DE PEAGE INSTALLE.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2022 .....</b>	<b>9</b>
<b>1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION .....</b>	<b>13</b>
<b>1.5 ORGANISATION DU SITE .....</b>	<b>16</b>
<b>2. INVENTAIRE ACTUALISE AVEC NIVEAU D'AMORTISSEMENT DES BIENS.....</b>	<b>17</b>
<b>3. OPERATION D'ENTRETIEN MAINTENANCE .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 MONTANT TOTAL .....</b>	<b>18</b>
<b>3.2 DETAIL PAR OPERATION.....</b>	<b>18</b>
<b>3.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3.1 PARKING MIMOSAS .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3.2 PARKING VIGUERIE .....</b>	<b>20</b>
<b>3.3.3 PARKINGS LA MADIE, BESTOUAN, DAUDET .....</b>	<b>21</b>
<b>4. FREQUENTATION DES PARCS.....</b>	<b>22</b>
<b>4.1 FREQUENTATIONS HORAIRES .....</b>	<b>22</b>
<b>4.1.1 PARKING MIMOSAS .....</b>	<b>22</b>
<b>4.1.2 PAKING VIGUERIE .....</b>	<b>23</b>
<b>4.1.3 PARKING LA MADIE .....</b>	<b>24</b>
<b>4.1.4 PARKING BESTOUAN .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1.5 PARKING DAUDET .....</b>	<b>26</b>
<b>4.2 SORTIES GRATUITES.....</b>	<b>27</b>
<b>4.3 ABONNEMENTS .....</b>	<b>28</b>
<b>4.3.1 NOMBRE D'ABONNES PAR MOIS .....</b>	<b>28</b>
<b>4.3.2 FREQUENTATION MOYENNE DES ABONNES .....</b>	<b>28</b>
<b>4.4 DETAIL DES AUTRES PRODUITS (AMODIATIONS) .....</b>	<b>29</b>
<b>5. QUALITE DE SERVICE .....</b>	<b>30</b>
<b>5.1 SERVICES A LA CLIENTELE .....</b>	<b>30</b>
<b>5.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA .....</b>	<b>32</b>
<b>5.2.1 NOTRE DEMARCHE DE QUALITE DE SERVICE .....</b>	<b>32</b>
<b>5.2.2 NOTRE SYSTEME DE MANANGEMENT DE LA QUALITE .....</b>	<b>33</b>
<b>5.2.3 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>34</b>

5.3	NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS .....	36
5.4	EXTRACTION DES RECLAMATIONS.....	38
6.	AFFECTATION DU PERSONNEL PAR PARC.....	39
6.1	NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION DES ETP .....	39
6.2	TACHES CONFIEES AUX COLLABORATEURS.....	39

## PARTIE II : COMPTE-RENDU FINANCIER

1.	RECETTES HT 2022 .....	40
2.	EVOLUTION DES RECETTES PAR PARC.....	41
3.	REPARTITION DES RECETTES PAR PARC .....	43
4.	EVOLUTION DU TICKET MOYEN PAR PARC .....	44
5.	REPARTITION DES MODES DE PAIEMENT .....	44
6.	CHARGES D'EXPLOITATION .....	47
7.	REDEVANCES.....	51
7.1	REDEVANCE FIXE.....	51
7.2	REDEVANCE VARIABLE LIEE A L'EXPLOITATION .....	51
7.3	TOTAL DES REDEVANCES 2022 .....	51
8.	LISTE DES ANNEXES .....	52

## 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1 DESCRIPTION DU SITE

Le site de Cassis se compose de 5 parcs distincts :

### 1.1.1 NOMBRE DE PLACES ET PHOTOS DES PARCS

#### ➤ Le parc des Mimosas

Situé rue Augustin Isnard, comprend 404 places sur 4 niveaux dont 3 niveaux enterrés dont 20 places PMR réparties sur tous les niveaux.

- 1 niveau accessible de plein-pied de 81 places, comprenant un bureau d'accueil et un espace deux roues et 10 places électriques.
- le niveau -1 de 105 places ainsi que 10 places électriques.
- le niveau -2 de 105 places.
- le niveau -3 de 109 places.

#### ➤ Le parc de la Viguerie



Situé avenue de la Viguerie, comprend 299 places réparties sur 5 niveaux dont :

- 1 niveau privé de 70 places, ainsi que 4 niveaux public avec 8 places PMR, réparties sur plusieurs niveaux.



#### ➤ Le parc de la Madie

Situé avenue du Revestel, d'une capacité de 167 places dont 4 places PMR.



➤ **Le parc de Bestouan**

Situé Avenue de l'amiral Ganteaume, comprend 117 places dont 3 places PMR.



➤ **Le parc de Daudet**

Situé Avenue Alphonse Daudet, il comprend 89 places dont 3 places PMR.



Un bureau d'accueil est ouvert 24h/24, tous les jours de l'année au parc des Mimosas rue Augustin Isnard, ainsi que le bureau d'accueil du parc Viguerie uniquement de mai à septembre de 9H00 à 18H00.

### **1.1.2 MATERIEL DE PEAGE INSTALLE**

Notre matériel de péage est de marque « **XEROX / ORBILITY** ».

Il est composé de :

#### **Pour le parc des Mimosas :**

- Deux bornes d'entrée en continu, avec barrière d'entrée
- Deux bornes de sortie en continu, avec barrière de sortie
- Quatre caisses automatiques, l'une dans la cage d'escalier Est, 2 en face de la cage d'escalier centrale et la dernière dans la cage d'escalier Ouest.
- Sept lecteurs piétons situés en amont des portes et sorties piétons.

#### **Pour le parc de la Viguerie :**

- Trois bornes d'entrée en continu, avec barrière d'entrée
- Trois bornes de sortie en continu, avec barrière de sortie
- Deux caisses automatiques en face du bureau d'accueil
- Deux lecteurs piétons situés en amont des portes et sorties piétons.
- Une borne d'entrée pour la zone privée du niveau A
- Une borne de sortie pour la zone privée du niveau A

#### **Pour le parc de la Madie :**

- Une borne d'entrée en continu, avec barrière d'entrée
- Une borne de sortie en continu, avec barrière de sortie
- Une caisse automatique à l'entrée du parc

#### **Pour le parc du Bestouan :**

- Une borne d'entrée en continu, avec barrière d'entrée
- Une borne de sortie en continu, avec barrière de sortie
- Une caisse automatique à l'entrée du parc

#### **Pour le parc Daudet :**

- Une borne d'entrée en continu, avec barrière d'entrée
- Une borne de sortie en continu, avec barrière de sortie
- Une caisse automatique à côté de la borne de sortie.

## 1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

La Métropole Aix Marseille Provence a confié à EFFIA Stationnement Cassis la gestion de 5 parcs de stationnement payant au cœur de la ville de Cassis. Le marché est conclu pour une durée de 10 ans à compter du 24 mars 2014.

## 1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2022

Les tarifs ont été révisés au 1er janvier 2022 selon le calcul de l'indice ci-après :

		Révision 2019	Révision 2020	Révision 2021	Révision 2022
	VO - 2014	2019	2020	2021	2022
ICHT Rev	108,01	109,9	112,64	114,72	115,34
IPC	123,36	127,55	128,84	130,29	131,37
EL	125,16		145,78	154,89	160,59
	<b>100%</b>	<b>92%</b>	<b>105%</b>	<b>107%</b>	<b>107,79%</b>

- Pour les parcs des Mimosas et Viguerie, 2 tarifs ont été appliqués sur l'année 2022 :

**Tarif hors-saison, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022**

# P TARIFS MIMOSAS & VIGUERIE

## TARIFS HORAIRES

15 min	Gratuit	06 h 30	11,90 €
30 min	Gratuit	06 h 45	12,20 €
45 min	Gratuit	07 h 00	12,60 €
01 h 00	Gratuit	07 h 15	13,10 €
01 h 15	1,30 €	07 h 30	13,50 €
01 h 30	1,80 €	07 h 45	13,80 €
01 h 45	2,30 €	08 h 00	14,10 €
02 h 00	2,90 €	08 h 15	14,40 €
02 h 15	3,40 €	08 h 30	14,90 €
02 h 30	4,20 €	08 h 45	15,20 €
02 h 45	4,50 €	09 h 00	15,40 €
03 h 00	5,30 €	09 h 15	15,70 €
03 h 15	5,90 €	09 h 30	16,10 €
03 h 30	6,50 €	09 h 45	16,30 €
03 h 45	6,90 €	10 h 00	16,50 €
04 h 00	7,30 €	10 h 15	16,80 €
04 h 15	7,80 €	10 h 30	17,20 €
04 h 30	8,30 €	10 h 45	17,50 €
04 h 45	8,70 €	11 h 00	17,80 €
05 h 00	9,20 €	11 h 15	18,10 €
05 h 15	9,60 €	11 h 30	18,40 €
05 h 30	10,00 €	11 h 45	18,90 €
05 h 45	10,60 €	12 h 00	19,10 €
06 h 00	11,10 €	24 h 00	25,90 €
06 h 15	11,40 €		

Toute tranche tarifaire horaire commencée est due intégralement.

**Ticket perdu: 25€**

## MODES DE PAIEMENT



## ABONNEMENTS MIMOSAS

Mensuel Standard	69,00€
Mensuel Motos	35,00€

## ABONNEMENTS VIGUERIE

Mensuel Premium	67,00€
Mensuel Standard	56,00€
Mensuel Motos	35,00€

## POUR PLUS DE CONFORT



Vidéoprotection



Démarreur  
de batterie



Voitures  
électriques

## RENSEIGNEMENTS

**PARKING LES MIMOSAS:**  
10 Avenue Augustin Isnard,  
13 260 CASSIS  
Tél. : 04 42 08 30 48.

Parking et bureau d'accueil  
ouverts 7j/7 et 24h/24

Tarifs saison estivale, du 1er avril au 30 Septembre 2022.

# P TARIFS MIMOSAS & VIGUERIE

## TARIFS HORAIRES

15 min	Gratuit	06 h 30	13,00 €
30 min	Gratuit	06 h 45	13,40 €
45 min	Gratuit	07 h 00	13,70 €
01 h 00	Gratuit	07 h 15	14,20 €
01 h 15	2,40 €	07 h 30	14,60 €
01 h 30	2,90 €	07 h 45	15,00 €
01 h 45	3,40 €	08 h 00	15,30 €
02 h 00	4,10 €	08 h 15	15,60 €
02 h 15	4,50 €	08 h 30	16,00 €
02 h 30	5,30 €	08 h 45	16,30 €
02 h 45	5,70 €	09 h 00	16,50 €
03 h 00	6,50 €	09 h 15	16,80 €
03 h 15	7,00 €	09 h 30	17,10 €
03 h 30	7,50 €	09 h 45	17,50 €
03 h 45	8,10 €	10 h 00	17,70 €
04 h 00	8,50 €	10 h 15	18,00 €
04 h 15	8,90 €	10 h 30	18,30 €
04 h 30	9,40 €	10 h 45	18,50 €
04 h 45	9,80 €	11 h 00	18,90 €
05 h 00	10,30 €	11 h 15	19,30 €
05 h 15	10,80 €	11 h 30	19,60 €
05 h 30	11,20 €	11 h 45	20,00 €
05 h 45	11,60 €	12 h 00	20,30 €
06 h 00	12,20 €	24 h 00	26,90 €
06 h 15	12,60 €		

Toute tranche tarifaire horaire commencée est due intégralement.

**Ticket perdu: 26€**

## MODES DE PAIEMENT



Espèces



Paiement  
par CB



## ABONNEMENTS MIMOSAS

Mensuel Standard	69,00€
Mensuel Motos	35,00€

## ABONNEMENTS VIGUERIE

Mensuel Premium	67,00€
Mensuel Standard	56,00€
Mensuel Motos	35,00€

## POUR PLUS DE CONFORT



Vidéoprotection



Démarreur  
de batterie



Voitures  
électriques

## RENSEIGNEMENTS

**PARKING LES MIMOSAS:**  
10 Avenue Augustin Isnard,  
13 260 CASSIS  
Tél. : 04 42 08 30 48.

**Parking et bureau d'accueil**  
ouverts 7j/7 et 24h/24

En plus des tarifs horaires et abonnés, nous proposons tout au long de l'année 3 types de forfaits « touristes » sur les parcs de Mimosas et Viguerie :

## FORFAIT TOURISTES

3 jours* (3 jours de date à date)	45,00€
5 jours* (5 jours de date à date)	75,00€
7 jours* (5 jours de date à date)	90,00€

- Pour les parcs de Madie, Bestouan et Daudet, 2 tarifs ont été appliqués sur l'année 2022 :

**Hors-saison, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022**

**De 9H00 à 19H00 (Durée de stationnement)**

- De 19H00 à 9H00----- GRATUIT

**P TARIFS (DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 31 MARS 2022)**  
**MADIE, BESTOUAN & DAUDET**

**TARIFS HORAIRES**

15 min	0,50 €	06 h 30	8,10 €
30 min	0,60 €	06 h 45	8,30 €
45 min	1,00 €	07 h 00	8,50 €
01 h 00	1,40 €	07 h 15	8,80 €
01 h 15	1,70 €	07 h 30	9,10 €
01 h 30	2,00 €	07 h 45	9,30 €
01 h 45	2,40 €	08 h 00	9,50 €
02 h 00	2,50 €	08 h 15	9,80 €
02 h 15	2,80 €	08 h 30	10,20 €
02 h 30	3,40 €	08 h 45	10,50 €
02 h 45	3,60 €	09 h 00	10,70 €
03 h 00	4,00 €	09 h 15	11,00 €
03 h 15	4,10 €	09 h 30	11,30 €
03 h 30	4,60 €	09 h 45	11,50 €
03 h 45	4,80 €	10 h 00	11,70 €
04 h 00	5,20 €	10 h 15	11,70 €
04 h 15	5,40 €	10 h 30	11,70 €
04 h 30	5,90 €	10 h 45	11,70 €
04 h 45	6,10 €	11 h 00	11,70 €
05 h 00	6,50 €	11 h 15	11,70 €
05 h 15	6,80 €	11 h 30	11,70 €
05 h 30	7,00 €	11 h 45	11,70 €
05 h 45	7,20 €	12 h 00	11,70 €
06 h 00	7,40 €	24 h 00	11,70 €
06 h 15	7,80 €		

Toute tranche tarifaire horaire commencée est due intégralement.

**Ticket perdu: 11€**

**MODES DE PAIEMENT**



**ABONNEMENT**

Annuel **30,00€**

Souscription à un Abonnement à l'accueil du parking Mimosas (coordonnées en bas de page) ou par téléphone : 0 806 000 115 Service gratuit + prix appel  
Tarif réservé uniquement aux résidents de la Ville de Cassis et sous réserve de places disponibles.

**POUR PLUS DE CONFORT**



Vidéoprotection



Places PMR



Démarreur de batterie

**RENSEIGNEMENTS**

**PARKING LES MIMOSAS:**  
10 Avenue Augustin Isnard,  
13 260 CASSIS  
Tél. : 04 42 08 30 48.

**Parking et bureau d'accueil ouverts**  
7j/7 et 24h/24

Saison estivale, du 1er avril au 30 Septembre 2022.

# P TARIFS (DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022)

## LA MADIE, BESTOUAN & DAUDET

### TARIFS HORAIRES

15 min	0,60 €	06 h 30	13,00 €
30 min	1,00 €	06 h 45	13,50 €
45 min	1,40 €	07 h 00	13,80 €
01 h 00	1,80 €	07 h 15	14,20 €
01 h 15	2,30 €	07 h 30	14,60 €
01 h 30	2,90 €	07 h 45	15,00 €
01 h 45	3,40 €	08 h 00	15,30 €
02 h 00	4,10 €	08 h 15	15,60 €
02 h 15	4,60 €	08 h 30	16,00 €
02 h 30	5,40 €	08 h 45	16,30 €
02 h 45	5,80 €	09 h 00	16,50 €
03 h 00	6,50 €	09 h 15	16,80 €
03 h 15	7,00 €	09 h 30	17,20 €
03 h 30	7,50 €	09 h 45	17,50 €
03 h 45	8,10 €	10 h 00	17,70 €
04 h 00	8,50 €	10 h 15	18,00 €
04 h 15	8,90 €	10 h 30	18,30 €
04 h 30	9,40 €	10 h 45	18,60 €
04 h 45	9,80 €	11 h 00	18,90 €
05 h 00	10,30 €	11 h 15	19,20 €
05 h 15	10,80 €	11 h 30	19,60 €
05 h 30	11,20 €	11 h 45	20,30 €
05 h 45	11,60 €	12 h 00	20,30 €
06 h 00	12,10 €	24 h 00	26,90 €
06 h 15	12,70 €		

Toute tranche tarifaire horaire commencée est due intégralement.

**Ticket perdu: 26€**

### MODES DE PAIEMENT



Espèces



Paiement par CB



### ABONNEMENT

Annuel **30,00€**

Souscription à un Abonnement : à l'accueil du parking Mimosas (coordonnées en bas de page) ou par téléphone : **0 806 000 115** Service gratuit + prix appel  
Tarif réservé uniquement aux résidents de la Ville de Cassis et sous réserve de places disponibles.

### POUR PLUS DE CONFORT



Vidéoprotection



Places PMR



Démarreur de batterie

### RENSEIGNEMENTS

**PARKING LES MIMOSAS:**  
10 Avenue Augustin Isnard,  
13 260 CASSIS  
Tél. : 04 42 08 30 48.

**Parking et bureau d'accueil ouverts**  
7j/7 et 24h/24

## 1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

### MIMOSAS

- Remplacement des batteries de l'onduleur du local d'accueil, SPIE, décembre 2021 – janvier 2022
- Remplacement de la vitre d'une porte palière, MIDI PROTECTION, février 2022
- Reprise du marquage au sol du RDC, ALPHA SUD, avril 2022
- Reprise des éclairages en défaut, travaux de remise en conformité, SPIE, mai 2022
- Nettoyage complet par société spécialisée des vitres des cages d'escaliers, ONET, mai 2022
- Remise en état du guidage à la place, INNOVATIVE TECHNOLOGIES, mai 2022
- Remplacement des potelets J11 défectueux parking
- Intervention de remise en état de l'électricité, suite à l'incendie d'un transformateur à Cassis, SPIE, septembre 2022
- Remplacement du système d'ouverture de la porte du local d'accueil, mise en place d'un boîtier à code, ATA, octobre 2022
- Remplacement de 19 extincteurs arrivés à terme, ADI, novembre 2022
- Remplacement composants défectueux sur l'ascenseur nord-est suite à l'inondation de la fosse, KONE, novembre 2022
- Contrôle général et vérification des 11 portes coupe-feu du parking + remplacement des 11 ferme-portes, ATA, décembre 2022

### VIGUERIE

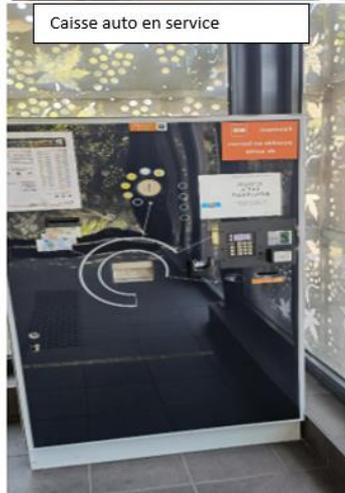
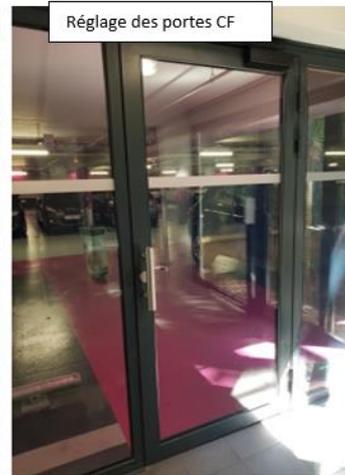
- Travaux de réparation du panneau dynamique libre/complet, niveau C, ATA, janvier 2022
- Nettoyage complet du parking de la Viguerie, y compris les issues de secours, ONET, mai 2022
- Reprise des éclairages en défaut, travaux de remise en conformité, SPIE, mai 2022
- Intervention de dépannage des prises de recharge de véhicule électriques, SPIE, juillet 2022
- Travaux de remplacement de la climatisation dans le local informatique, SPIE, juillet 2022

### MADIE, BESTOUAN et DAUDET

- Travaux d'élagage et de débroussaillage des espaces verts des 3 parcs, tout au long de l'année
- Abattage deux arbres morts, parking LA MADIE, FENECH, juin 2022
- Renforcement de la signalétique piétonne, parking LA MADIE, ALPHA SUD, avril 2022
- Remplacement de la caméra entrée /sortie, parking BESTOUAN, DELTA SERTEC, juin 2022

- Mise en place d'une gratuité de 2h pour 2 week-end de décembre sur demande de la Métropole sur LES 5 PARCS, décembre 2022

### Parking Mimosas



Parking Viguerie

Affichage « sans issue » sur les portes



Escaliers de secours nettoyés



Eclairage remplacé



Abattage d'arbres morts, La Madie



Nettoyage vitres patio, Mimosas



Signalétique piétonne, La Madie

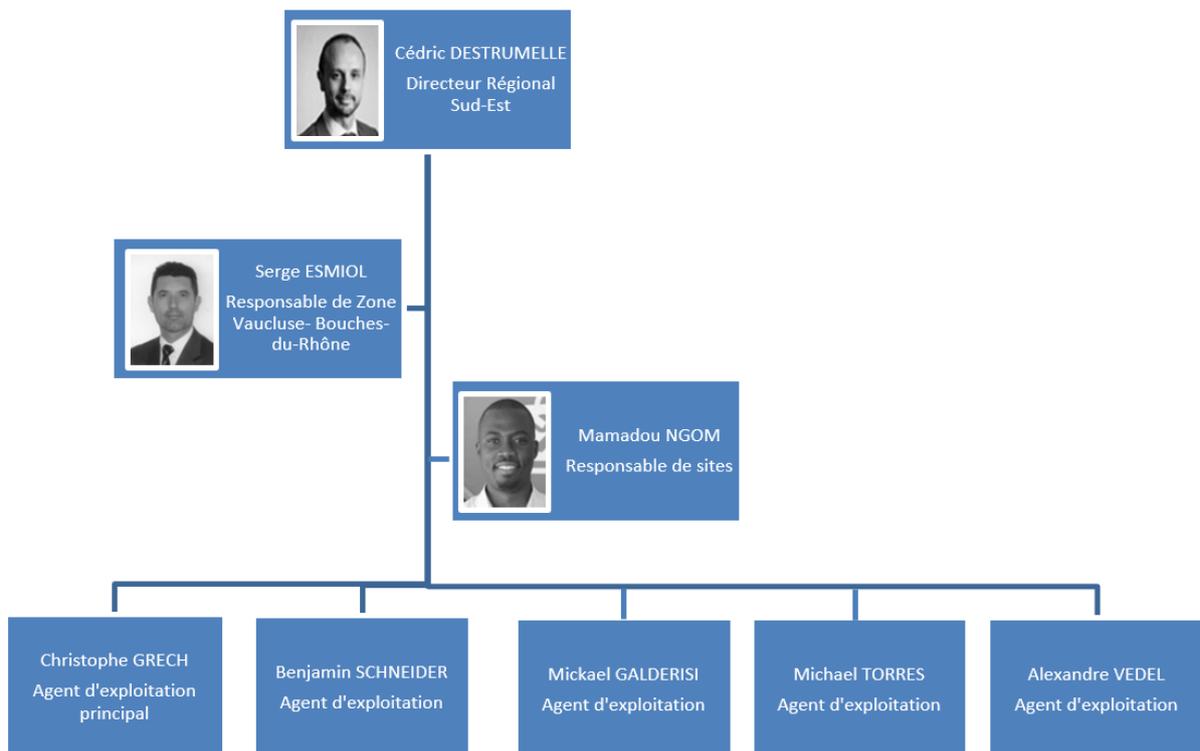


## 1.5 ORGANISATION DU SITE

Les sites sont rattachés à la Direction Régionale Sud Est, sous la responsabilité de Monsieur ESMIOL Serge, Responsable de zone Bouches-du-Rhone et Vaucluse.

L'exploitation des sites est assurée par :

- 1 Responsable de Site, Monsieur NGOM Mamadou.
- 1 Agent d'Exploitation Principal, Monsieur GRECH Christophe.
- 4 agents d'exploitation à temps complet en CDI : Monsieur SCHNEIDER Benjamin, Monsieur TORRES Michael, Monsieur VEDEL Alexandre et Monsieur GALDERISI Michael. Soit 5 ETP toute l'année.
- Deux agents d'exploitation en CDD à temps complet ont été appelés en renfort, pendant la saison haute ( du 1<sup>er</sup> mai au 31 août), afin d'augmenter notre présence, conformément aux dispositions de la DSP. Soit deux ETP en saison estivale.



## 2. INVENTAIRE ACTUALISE AVEC NIVEAU D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Détail des amortissements en annexe 1

## 3. OPERATIONS D'ENTRETIEN MAINTENANCE

### 3.1 MONTANT TOTAL

Le coût de maintenance global pour les 5 parkings de Cassis s'élève à **128 250€ HT** sur l'année 2022.

Ci-après les différents travaux ponctuels réalisés dont GER (détails GER par parc en annexe 1):

MIMOSAS	
Remplacement des batteries de l'onduleur du local d'accueil	-4 924 €
Travaux de réparation ascenseur suite inondations	-1 933 €
Intervention de dépannage du guidage à la place	-644 €
Remplacement d'une vitre de porte	-440 €
Remplacement d'un luminaire	-98 €
Fourniture de tubes de néons	-162 €
Intervention pour remplacement de la Batterie de l'alarme intrusion	-113 €
Remplacement de l'alimentation de la centrale intrusion	-171 €
Travaux de dépannage de l'éclairage	-953 €
Intervention de dépannage électrique	-951 €
Remplacement d'une poignée et d'une gâche d'une porte coupe-feu	-645 €
Intervention de dépannage électrique Mimosas	-170 €
Remplacement d'une cloche d'alarme de sprinkler	-1 014 €
Remplacement du système d'ouverture de la porte du local d'accueil	-1 096 €
Commande d'une lisse de barrière	-397 €
Intervention de dépannage	-712 €
Intervention de dépannage électrique	-737 €
Remplacement serrurerie porte WC publiques	-590 €
Remplacement de 19 extincteurs	-1 829 €
VIGUERIE	
Remplacement de 2 bacs à sable	-276 €
Fourniture d'une lisse de barrière avec kit complet	-948 €
Intervention de dépannage électrique	-211 €
Intervention de remise en état des éclairages défectueux	-1 257 €
Remplacement d'une climatisation défectueuse	-1 880 €
Intervention de dépannage électrique	-880 €
Intervention de dépannage des prises de recharge	-474 €
LA MADIE	
Intervention d'abatage d'arbres morts	-3 980 €
Mise en place d'une signalétique piétonne	-490 €
BESTOUAN	
Travaux de remplacement d'une caméra	-826 €
Travaux de réparation du gabarit	-1 060 €
Travaux de réparation du garde-corps accidenté	-3 950 €
DAUDET	
Intervention ponctuelle sur les espaces verts	-410 €

## 3.2 DETAIL PAR OPERATION (EN HT)

<b>CASSIS BESTOUAN</b>	<b>-7 214</b>
MAINT.MAT.PEAGE S/CONTRAT	-2 615
NETTOYAGE	-235
OPER.PONCTUELLES HORS MAT.PEAG	-826
OPER.PONCTUELLES S/MAT.PEAGE	-258
TRAVAUX	-3 280
<b>CASSIS DAUDET</b>	<b>-3 518</b>
ESPACES VERTS	-410
MAINT.MAT.PEAGE S/CONTRAT	-2 615
NETTOYAGE	-235
OPER.PONCTUELLES S/MAT.PEAGE	-258
<b>CASSIS LA MADIE</b>	<b>-15 505</b>
ESPACES VERTS	-11 821
MAINT.MAT.PEAGE S/CONTRAT	-2 615
NETTOYAGE	-235
OPER.PONCTUELLES HORS MAT.PEAG	-490
OPER.PONCTUELLES S/MAT.PEAGE	-344
<b>CASSIS MIMOSAS</b>	<b>-65 736</b>
ESPACES VERTS	-6 785
MAINT.MAT.PEAGE S/CONTRAT	-9 510
MAINT.S/CONTRAT HORS MAT.PEAGE	-16 127
NETTOYAGE	-15 745
OPER.PONCTUELLES HORS MAT.PEAG	-16 339
OPER.PONCTUELLES S/MAT.PEAGE	-1 213
TRAVAUX	-18
<b>CASSIS MULTISITE</b>	<b>-16</b>
OPER.PONCTUELLES HORS MAT.PEAG	-16
<b>CASSIS VIGUERIE</b>	<b>-36 260</b>
ESPACES VERTS	-8 873
MAINT.MAT.PEAGE S/CONTRAT	-7 130
MAINT.S/CONTRAT HORS MAT.PEAGE	-8 074
NETTOYAGE	-2 780
OPER.PONCTUELLES HORS MAT.PEAG	-7 337
OPER.PONCTUELLES S/MAT.PEAGE	-2 066
<b>Total général</b>	<b>-128 250</b>

### 3.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

#### 3.3.1 PARKING MIMOSAS

EQUIPEMENTS		Présent O / N	MAINTENANCES (Par Professionnel qualifié)				VERIFICATIONS (Par Bureau de contrôle)					
			Fréquences (inscrire la date de la dernière maintenance réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan de la fiche d'intervention		Prestataire		Fréquences (inscrire la date de la dernière vérification réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan du rapport		Prestataire			
Alarme Incendie	SSI A-B	N										
	SSI C-D-E ou non asservi	O			22/09/2022	SPIE BATIGN.			26/02/2019	ALPES CONTROL.		
Amiante		N										
Ascenseur		O	28/04/2023		28/04/2023	28/04/2022	KONE			07/10/2020	ALPES CONTROL.	
Bac à sable		O								28/02/2020	ALPES CONTROL.	
Climatisation	< 3 Kg	O				29/01/2023	TCF					
	de 3 à 100 Kg	N										
	> 100 Kg	N										
Colonne sèche		O				27/10/2022	ADI			28/02/2020	ALPES CONTROL.	
Continuité radio électrique		O				NC			NC			
Décanteur Hydrocarbure		O				29/01/2023	TCF					
Déclencheur manuel	SSI A-B	N										
	SSI C-D-E ou non asservi	O				22/09/2022	SPIE BATIGN.			26/02/2019	ALPES CONTROL.	
Désefumage	SSI A-B	N				Annuelle						
	SSI C-D-E ou non asservi	O				22/03/2023	SPIE BATIGN.			28/02/2020	ALPES CONTROL.	
Détection CO/NO		O				22/03/2023	SPIE BATIGN.					
Détection Incendie	SSI A-B	N										
	SSI C-D-E ou non asservi	O				22/09/2022	SPIE BATIGN.			26/02/2019	ALPES CONTROL.	
Eclairage de sécurité	Standard	N										
	SATI	O				22/09/2022	SPIE BATIGN.					
Extincteur		O				03/10/2022	ADI			28/02/2020	ALPES CONTROL.	
Groupe Electrogene	< 100 KW	N										
	> 100 KW	N										
Installations Electriques		O				22/09/2022	SPIE BATIGN.	19/08/2022		19/08/2022	28/06/2019	ALPES CONTROL.
IRVE Installations Recharge Véhicules Electriques		O				22/09/2022	SPIE BATIGN.					
Plans d'Evacuation et d'Intervention		O								28/02/2020	ALPES CONTROL.	
Pompe de relevage		O				29/01/2023	TCF					
Portes automatiques		N										
Porte coupe feu	SSI A-B	N										
	SSI C-D-E ou non asservi	N										
Robinet Incendie Armé		N										
Sprinkler		O				12/04/2023	AXIMA			28/04/2022	ALPES CONTROL.	
SSI	SSI A-B	N										
	SSI C-D-E ou non asservi	O				22/09/2022	SPIE BATIGN.			26/02/2019	ALPES CONTROL.	
VMC		O				29/01/2023	TCF					

### 3.3.2 PARKING VIGUERIE

EQUIPEMENTS		Présent 0 / N	MAINTENANCES (Par Professionnel qualifié)				VERIFICATIONS (Par Bureau de contrôle)			
			Fréquences (inscrire la date de la dernière maintenance réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan de la fiche d'intervention		Prestataire		Fréquences (inscrire la date de la dernière vérification réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan du rapport		Prestataire	
Alarme Incendie	SSI A-B	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.		28/04/2022		ALPES CONTR.
	SSI C-D-E ou non asservi									
Amiante		0								
Ascenseur		N								
Bac à sable		0						27/07/2020		ALPES CONTR.
Climatisation	< 3 Kg	0			20/07/2022	SPIE BATIGN.				
	de 3 à 100 Kg	N								
	> 100 Kg	N								
Colonne sèche		0			27/10/2022	ADI		27/07/2020		ALPES CONTR.
Continuité radio électrique		0			NC		NC			
Décanteur Hydrocarbure		N								
Déclencheur manuel	SSI A-B	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.		28/04/2022		ALPES CONTR.
	SSI C-D-E ou non asservi									
Désenfumage	SSI A-B	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.		27/07/2020		ALPES CONTR.
	SSI C-D-E ou non asservi									
Détection CO/NO		0			23/03/2023	SPIE BATIGN.				
Détection Incendie	SSI A-B	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.		28/04/2022		ALPES CONTR.
	SSI C-D-E ou non asservi									
Eclairage de sécurité	Standard	N								
	SATI	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.				
Extincteur		0			02/12/2022	ADI		27/07/2020		ALPES CONTR.
Groupe Electrogene	< 100 KW	N								
	> 100 KW	N								
Installations Electriques		0			23/03/2023	SPIE BATIGN.	18/08/2022	18/08/2022	25/04/2019	ALPES CONTR.
IRVE Installations Recharge Véhicules Electriques										
Plans d'Evacuation et d'Intervention		0							27/07/2020	ALPES CONTR.
Pompe de relevage		N								
Portes automatiques		0			23/12/2022	SPIE BATIGN.				
Porte coupe feu	SSI A-B	N								
	SSI C-D-E ou non asservi	N								
Robinet Incendie Armé		0			28/03/2023	ADI		27/07/2020		ALPES CONTR.
Sprinkler		N								
SSI	SSI A-B	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.		28/04/2022		ALPES CONTR.
	SSI C-D-E ou non asservi									
VMC		0			20/07/2022	SPIE BATIGN.				

### 3.3.3 PARKING LA MADIE, BESTOUAN, DAUDET

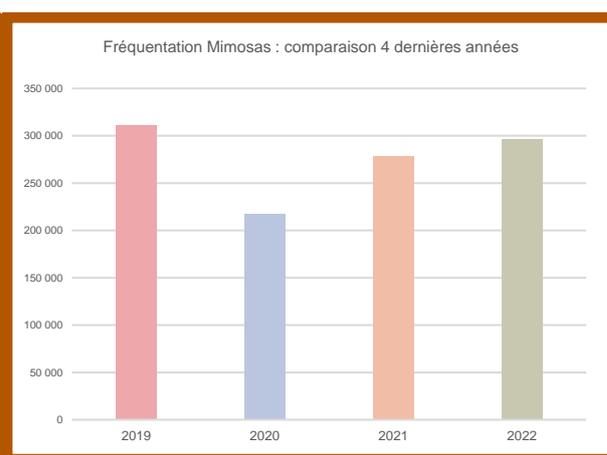
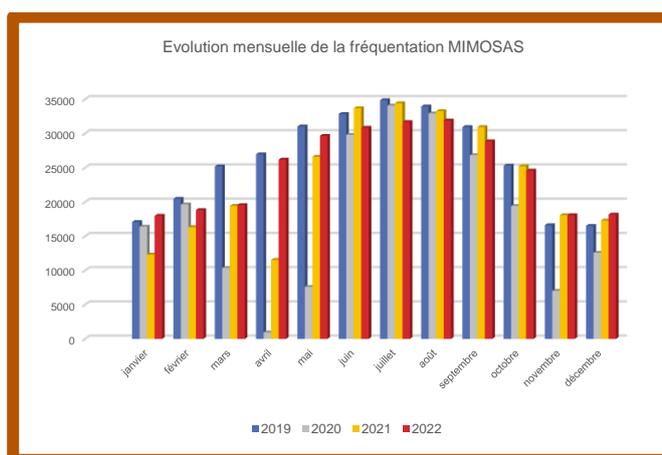
EQUIPEMENTS	Présent 0 / N	MAINTENANCES (Par Professionnel qualifié)			VERIFICATIONS (Par Bureau de contrôle)					
		Fréquences (inscrire la date de la dernière maintenance réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan de la fiche d'intervention		Prestataire	Fréquences (inscrire la date de la dernière vérification réalisée dans la case correspondante) Prévoir le scan du rapport		Prestataire			
Installations Electriques	0			23/03/2023	SPIE BATIGN.	18/08/2022		18/08/2022	25/04/2019	ALPES CONTR.
IRVE Installations Recharge Véhicules Electriques	N									

## 4. FREQUENTATION PARKING

### 4.1 FREQUENTATIONS HORAIRES (NOMBRE DE SORTIES DE VEHICULES)

#### 4.1.1 PARKING LES MIMOSAS

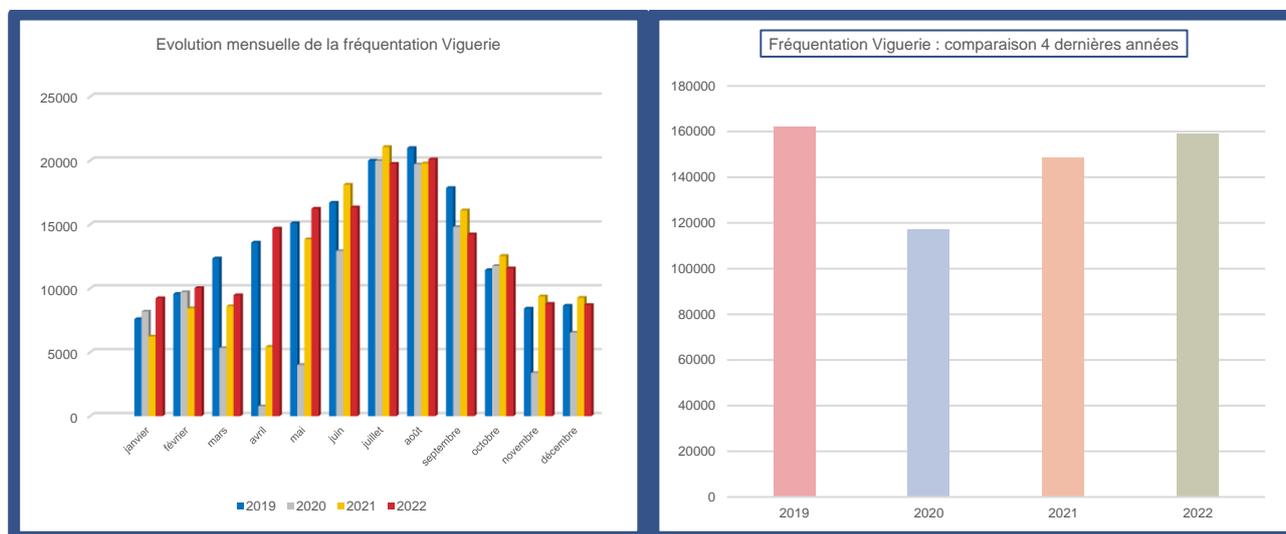
Parc MIMOSAS	exercice	exercice	% Evolution
Mois	2021	2022	2021/2022
janvier	12313	17980	46%
février	16315	18825	15%
mars	19424	19540	1%
avril	11531	26182	127%
mai	26591	29651	12%
juin	33689	30830	-8%
juillet	34423	31671	-8%
août	33258	31899	-4%
septembre	30941	28863	-7%
octobre	25216	24578	-3%
novembre	18070	18075	0%
décembre	17278	18161	5%
<b>Total exercice</b>	<b>279049</b>	<b>296255</b>	<b>6%</b>



Parking Mimosas : 17206 visiteurs de plus qu'en 2021 mais 15 425 de moins qu'en 2019

#### 4.1.2 PARKING DE LA VIGUERIE

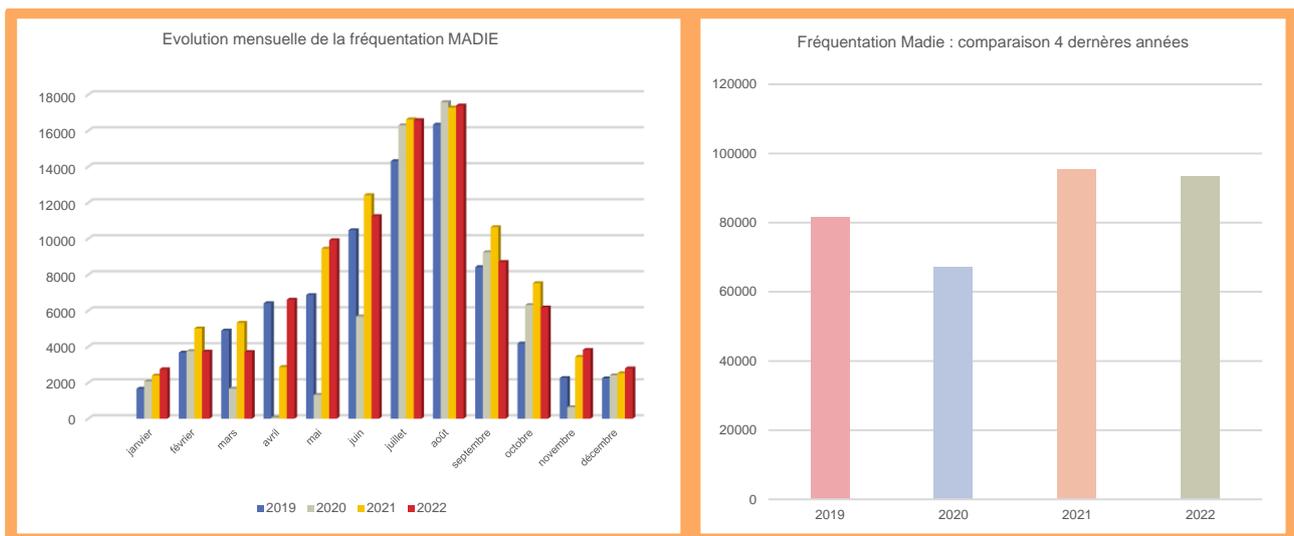
Parc Viguerie	exercice	exercice	% Evolution
Mois	2021	2022	2021/2022
janvier	6233	9229	48%
février	8436	10031	19%
mars	8601	9470	10%
avril	2224	14686	560%
mai	13842	16234	17%
juin	18114	16345	-10%
juillet	21059	19752	-6%
août	19782	20096	2%
septembre	16107	14228	-12%
octobre	12536	11563	-8%
novembre	9376	8791	-6%
décembre	9265	8704	-6%
<b>Total exercice</b>	<b>148718</b>	<b>159129</b>	<b>7%</b>



Parking Viguerie : 10 351 clients de plus qu'en 2021 mais moins nombreux qu'en 2019 ( -3120)

#### 4.1.3 PARKING DE LA MADIE

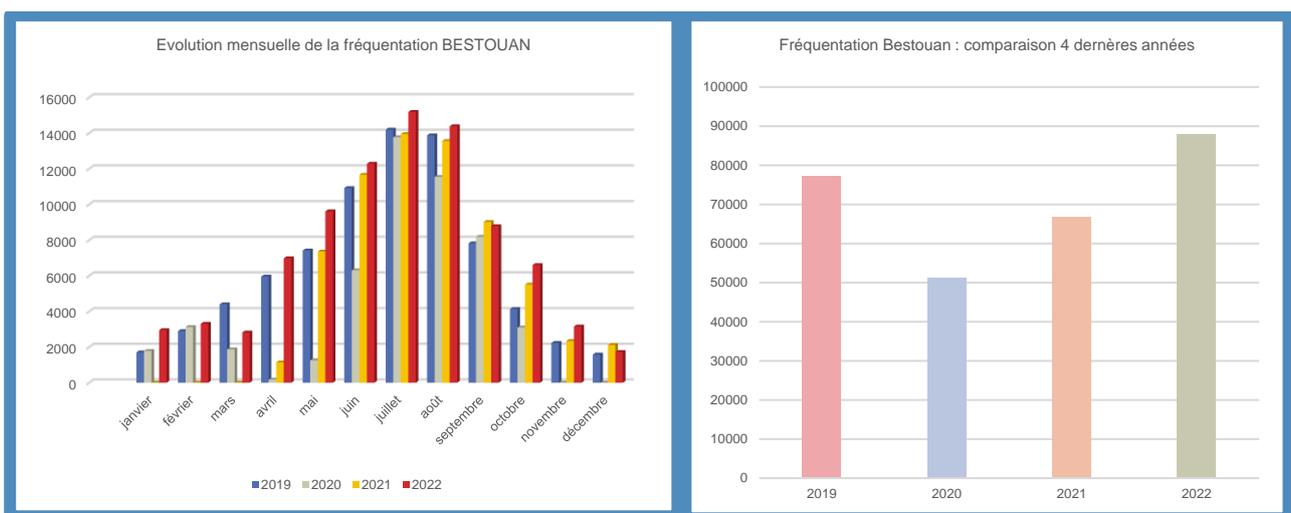
Parc Madie	exercice	exercice	% Evolution
Mois	2021	2022	2021/2022
janvier	2392	2745	15%
février	5009	3722	-26%
mars	5324	3701	-30%
avril	2868	6608	130%
mai	9445	9917	5%
juin	12416	11254	-9%
juillet	16627	16581	0%
août	17281	17397	1%
septembre	10636	8702	-18%
octobre	7530	6173	-18%
novembre	3438	3817	11%
décembre	2520	2791	11%
<b>Total exercice</b>	<b>95486</b>	<b>93408</b>	<b>-2%</b>



Parking La Madie : Des visiteurs légèrement moins nombreux cette année qu'en 2021 ( -2078) mais beaucoup plus qu'en 2019 (+11 700).

#### 4.1.4 PARKING BESTOUAN

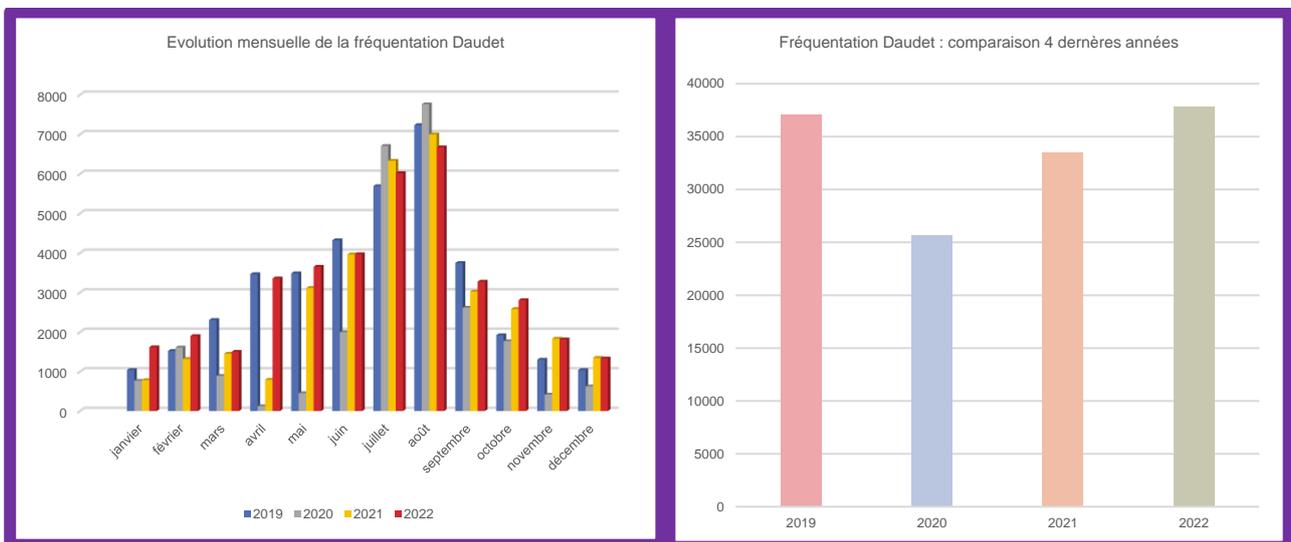
Parc Bestouan	exercice	exercice	% Evolution
Mois	2021	2022	2021/2022
janvier	0	2949	
février	0	3304	
mars	0	2813	
avril	1138	6977	513%
mai	7354	9613	31%
juin	11661	12280	5%
juillet	13943	15184	9%
août	13557	14386	6%
septembre	9013	8776	-3%
octobre	5504	6600	20%
novembre	2342	3151	35%
décembre	2115	1724	-18%
<b>Total exercice</b>	<b>66627</b>	<b>87757</b>	<b>32%</b>



Parking Bestouan : 21 130 visiteurs de plus qu'en 2021 et +10 665 vs 2019

#### 4.1.5 PARKING DAUDET

Parc Daudet	exercice	exercice	% Evolution
mois	2021	2022	2021/2022
janvier	781	1613	107%
février	1315	1897	44%
mars	1449	1496	3%
avril	791	3353	324%
mai	3112	3650	17%
juin	3959	3966	0%
juillet	6329	6019	-5%
août	6996	6670	-5%
septembre	3023	3273	8%
octobre	2581	2803	9%
novembre	1830	1811	-1%
décembre	1343	1328	-1%
<b>Total exercice</b>	<b>33509</b>	<b>37879</b>	<b>13%</b>



Parking Daudet : Hausse respective de la fréquentation de 7% et de 5 % en comparaison à 2021 et 2019

## 4.2 SORTIES GRATUITES

La gratuité s'applique sur les parkings de Mimosas et de Viguerie pour la première heure de stationnement et la nuit de 19h à 9h, entre octobre et mars, pour les trois parcs Madie, Bestouan et Daudet.

MIMOSAS	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Sorties gratuites	7160	6049	7481	7229	7458	7256	5165	4313	8283	6549	6500	6728	80171
Sorties payantes	10820	12776	12059	18953	22193	23574	26506	27586	20580	18029	11575	11433	216084
Total sorties du mois	17 980	18 825	19 540	26 182	29 651	30 830	31 671	31 899	28 863	24 578	18 075	18 161	296255
% sorties gratuites / Total sorties du mois	39,82%	32,13%	38,29%	27,61%	25,15%	23,54%	16,31%	13,52%	28,70%	26,65%	35,96%	37,05%	27%
% sorties payantes / Total sorties du mois	60,18%	67,87%	61,71%	72,39%	74,85%	76,46%	83,69%	86,48%	71,30%	73,35%	64,04%	62,95%	73%
VIGUERIE	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Sorties gratuites	3696	3538	3639	4215	4325	4195	4258	3507	4128	3420	331	3309	42561
Sorties payantes	5533	6493	5831	10471	11909	12150	15494	16589	10100	8143	8460	5395	116568
Total sorties du mois	9229	10031	9470	14686	16234	16345	19752	20096	14228	11563	8791	8704	159129
% sorties gratuites / Total sorties du mois	40,05%	35,27%	38,43%	28,70%	26,64%	25,67%	21,56%	17,45%	29,01%	29,58%	3,77%	38,02%	27%
% sorties payantes / Total sorties du mois	59,95%	64,73%	61,57%	71,30%	73,36%	74,33%	78,44%	82,55%	70,99%	70,42%	96,23%	61,98%	73%
MADIE	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Sorties gratuites	163	267	346	331	491	478	576	538	417	490	375	339	4811
Sorties payantes	2582	3455	3355	6277	9426	10776	16005	16859	8285	5683	3442	2452	88597
Total sorties du mois	2745	3722	3701	6608	9917	11254	16581	17397	8702	6173	3817	2791	93408
% sorties gratuites / Total sorties du mois	5,94%	7,17%	9,35%	5,01%	4,95%	4,25%	3,47%	3,09%	4,79%	7,94%	9,82%	12,15%	5%
% sorties payantes / Total sorties du mois	94,06%	92,83%	90,65%	94,99%	95,05%	95,75%	96,53%	96,91%	95,21%	92,06%	90,18%	87,85%	95%
BESTOUAN	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Sorties gratuites	180	198	255	333	254	388	345	338	298	546	100	144	3379
Sorties payantes	2769	3106	2558	6644	9359	11892	14839	14048	8478	6054	3051	1580	84378
Total sorties du mois	2 949	3 304	2 813	6 977	9 613	12 280	15 184	14 386	8 776	6 600	3 151	1 724	87757
% sorties gratuites / Total sorties du mois	6,10%	5,99%	9,07%	4,77%	2,64%	3,16%	2,27%	2,35%	3,40%	8,27%	3,17%	8,35%	4%
% sorties payantes / Total sorties du mois	93,90%	94,01%	90,93%	95,23%	97,36%	96,84%	97,73%	97,65%	96,60%	91,73%	96,83%	91,65%	96%
DAUDET	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Sorties gratuites	46	60	71	85	149	100	161	159	79	154	252	74	1390
Sorties payantes	1567	1837	1425	3268	3501	3866	5858	6511	3194	2649	1559	1254	36489
Total sorties du mois	1 613	1 897	1 496	3 353	3 650	3 966	6 019	6 670	3 273	2 803	1 811	1 328	37879
% sorties gratuites / Total sorties du mois	2,85%	3,16%	4,75%	2,54%	4,08%	2,52%	2,67%	2,38%	2,41%	5,49%	13,91%	5,57%	4%
% sorties payantes / Total sorties du mois	97,15%	96,84%	95,25%	97,46%	95,92%	97,48%	97,33%	97,62%	97,59%	94,51%	86,09%	94,43%	96,00%

### MIMOSAS :

Près d'un tiers de la clientèle horaire profite de la première heure de gratuité. C'est le cas notamment des parents d'élèves qui utilisent le parking pour déposer et récupérer les écoliers, du fait de la proximité de l'établissement avec le parking. Le taux de gratuité est ce fait en recul lors des périodes de vacances scolaires

### **VIGUERIE :**

La clientèle du parc de viguerie profite d'année en année de la première heure gratuite. Les résidents de Cassis en profitent pour effectuer de petites courses au centre-ville.

### **LA MADIE, BESTOUAN, DAUDET :**

Sur les trois autres parcs, il existe une tarification gratuite la nuit de 19h à 9h, entre le 1er janvier et le 31 mars mais la fréquentation reste faible sur cette tranche du soir.

## **4.3 ABONNEMENTS**

### 4.3.1 NOMBRE D'ABONNES PAR MOIS

Mimosas 2022			Viguerie 2022				Abonnement résident 3 parcs	
	Standard	Motos		Réservé niveau A	Standard	Motos	2022	
Janvier	170	2					Janvier	499
Février	169	2	Janvier	69	50	4	Février	499
Mars	169	2	Février	67	52	4	Mars	521
Avril	170	2	Mars	68	52	4	Avril	521
Mai	170	2	Avril	69	52	4	Mai	524
Juin	170	2	Mai	70	52	4	Juin	524
Juillet	170	2	Juin	70	52	4	Juillet	528
Août	170	2	Juillet	70	52	4	Août	531
Septembre	170	2	Août	70	52	4	Septembre	531
Octobre	170	2	Septembre	70	52	4	Octobre	534
Novembre	170	2	Octobre	70	52	4	Novembre	536
décembre	170	2	Novembre	70	52	4	décembre	540
			décembre	70	52	4		

Le nombre d'abonnés reste stable sur les parkings de Mimosas et Viguerie. Cependant, Le nombre de clients en liste d'attente s'accroît d'année en année. Les résiliations étant très rares sur ces deux parcs, il est donc très difficile d'avoir des places disponibles pour les nouveaux clients désirant souscrire à des abonnements.

### 4.3.2 FREQUENTATION MOYENNE DES ABONNES :

Nombre d'entrées abonnés 2022					
Mois	Mimosas	Viguerie	La Madie	Bestouan	Daudet
Janvier	2431	1212	15	5	0
Février	2322	1216	14	6	0
Mars	2856	1406	19	9	0
Avril	2953	1568	27	413	0
Mai	3295	1645	36	805	0
Juin	3342	1577	34	824	0
Juillet	3122	1704	36	908	1
Août	2964	1659	34	994	0
Septembre	3134	1531	35	809	0
Octobre	2950	1472	29	743	1
Novembre	2651	1289	18	93	2
décembre	2470	1263	101	10	1
<b>Total</b>	<b>34490</b>	<b>17542</b>	<b>398</b>	<b>5619</b>	<b>5</b>

La fréquentation des abonnés se concentre plus sur le parking Mimosas compte tenu du nombre plus important de places dédiées en abonnement.

Les abonnés résidents ont une préférence particulière sur le parking Madie et Bestouan et beaucoup moins sur le parking de Daudet. A noter que sur le parking Bestouan, les voituriers de l'hôtel Les Roches blanches disposent de badges pour effectuer le passage du parking à l'hôtel. Ce qui explique le nombre important d'entrées abonnés entre avril et octobre.

#### **4.4 DETAILS DES AUTRES PRODUITS (AMODIATIONS)**

Les 50 places dédiées aux amodiations prévues par Métropole Aix-Marseille Provence, sont toutes prises.

## 5. QUALITE DE SERVICE

### 5.1 PRECISION DES SERVICES A LA CLIENTELE

Voici les différents services EFFIA proposés à nos clients :

- Un **booster de batterie** est à la disposition de la clientèle, gratuitement, sur simple demande.

- **Parapluies**

- EFFIA met à la disposition des clients des parapluies légers et robustes de 82 cm de diamètre à l'intérieur du parking. Ce service est particulièrement apprécié par les clients.



- **Presse gratuite**

- Afin d'informer les clients des offres commerciales et de l'actualité du quartier et de la ville, une sélection de journaux gratuits est proposée en libre-service sur un présentoir. Ces journaux sont renouvelés de manière hebdomadaire ou mensuelle en fonction des titres (magazines proposant des annonces d'emplois ou immobilières, sujets d'actualités régionales...).



- **Boîte à lire**

- EFFIA propose des boîtes à lire en libre accès pour promouvoir la lecture et le lien social. Cette opération consiste à mettre gracieusement des livres à la disposition des personnes en leur demandant seulement de les remettre à leur tour en circulation après lecture.



- **Fontaine à eau**

- Afin de permettre aux clients de se désaltérer lors de leur passage dans le parking, une fontaine à eau est disponible dans le bureau d'accueil du parc.



- **Bornes de rechargement électrique**

- EFFIA propose des bornes de recharge intelligentes et communicantes pour accompagner le développement des modes doux. Dotées de prises domestiques de type E/F (3,7kVA) et de prises de type T2S (7kVA), les bornes peuvent recharger tous les modèles de véhicules électriques et sont également idéales pour les vélos et les deux roues motorisés électriques.



- 10 places dédiées au parking Mimosas et 4 places au parking de la Viguerie.

- **Zone Fair-Play**

- Nous avons créé une zone fair-play de 6 places dédiées aux femmes enceintes, aux femmes accompagnées de jeunes enfants et aux seniors sur le parc Mimosas.

Prioritaire



- **Guidage à la place**

- Le parking de Mimosas est équipé d'un système de guidage à la place qui permet aux clients d'être informés du nombre de places restantes à chaque niveau du parking. Les places occupées sont signalées par le moyen



- d'un
- voyant lumineux rouge visible
- **Site Internet Effia** : les parkings de CASSIS sont référencés sur [www.effia.com](http://www.effia.com) avec des informations sur les tarifs, les services proposés.

**EFFIA** Où stationner ?

10, avenue Augustin Isnard, 13260 CASSIS

**A propos**  
Ne tournez pas en rond pendant des heures pour trouver une place de parking à Cassis ! Stationnez dans le parking couvert EFFIA Les Mimosas et rejoignez le Port de Cassis et le centre-ville en moins de 10 minutes à pied !

**En savoir plus**

**RÉSERVEZ UNE PLACE** **SOUSCRIVEZ UN ABBONNEMENT**

**Date d'entrée**  
Entrée 20 juin 2022 Heure 18:45

**Date de sortie**  
Sortie 20 juin 2022 Heure 23:45

Type de véhicule  
Voiture

Annulable au plus tard 3 heures avant le début de la réservation. Valable pour une entrée et une sortie.

**RESAPLACE**

**A proximité**  
Port de Cassis, Plage de la Grande Mer, Office de Tourisme de Cassis, La visite des calanques

## 5.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA

### 5.2.1 NOTRE DEMARCHE DE QUALITE DE SERVICE

Notre démarche a vocation à répondre aux attentes exprimées par l'ensemble des parties prenantes en matière de développement durable :

- Clients donneurs d'ordres
- Clients des parkings
- Collaborateurs
- Fournisseurs

#### Nos engagements

 <b>NOTRE PLANETE</b>	 <b>NOS CLIENTS</b>
<b>LIMITER NOTRE EMPREINTE CARBONE</b>	<b>PENSER COMME UN CLIENT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quantifier et réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</li> <li>✓ Compenser nos émissions de GES</li> <li>✓ Réduire et maîtriser nos déchets</li> <li>✓ Privilégier l'écoconception</li> <li>✓ Favoriser le déploiement des mobilités douces</li> <li>✓ Favoriser la biodiversité et les procédés écologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être à l'écoute de nos clients, de notre marché</li> <li>✓ Proposer le meilleur parcours client</li> <li>✓ Réinventer nos espaces</li> </ul>
 <b>NOS COLLABORATEURS</b>	 <b>NOS PARTENAIRES</b>
<b>MEILLEUR ENDROIT OU TRAVAILLER</b>	<b>ETRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser la mixité et la diversité</li> <li>✓ Développer les compétences des collaborateurs et accompagner leur carrière</li> <li>✓ Bien-être au travail</li> <li>✓ Garantir la sécurité, la santé au travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être acteur de la cohésion sociale</li> <li>✓ Contribuer au développement économique local « engagé »</li> <li>✓ Loyauté &amp; éthique dans nos pratiques</li> <li>✓ Délivrer nos engagements</li> </ul>
 <b>NOS FONDAMENTAUX</b>	
<b>QUALITE DE SERVICE # Exigence</b>	<b>SECURITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Être Attentifs et réactifs pour le bon fonctionnement de nos équipements</li> <li>✓ Assurer le confort et la propreté de nos sites</li> <li>✓ Être Mobilisés pour accueillir et informer nos clients</li> <li>✓ Mesurer régulièrement notre excellence opérationnelle et nous améliorer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir, vérifier et assurer la sécurité de nos sites</li> <li>✓ Assurer la sécurité de nos clients</li> <li>✓ Assurer la sécurité de nos collaborateurs</li> </ul>

## 5.2.2 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

EFFIA souhaite s'assurer que ses engagements de service sont uniformes, connus, appliqués et visibles de tous. Pour cela, notre Système de Management de la Qualité, est déployé pour que les exigences en termes de qualité soient communes à l'ensemble des sites, parkings comme voirie.

Les engagements de service d'EFFIA sont bâtis autour des axes suivants :

- Attitude et accueil client : Accueillir, informer et assister le client
- Propreté : Programme Objectif « Propreté » pour le confort de nos clients
- Formation et compétences des salariés : Garantir au client professionnalisme et qualité de service

En partant du principe que seul ce qui est mesuré peut être amélioré, EFFIA réalise chaque année :

- Des audits sur site sur la base d'une 40aine de sites / an
- Des visites clients mystères 2 fois par an
- Des enquêtes de satisfaction client sous forme de baromètre auprès de nos abonnés et clients Résaplace
- Une veille de la satisfaction clientèle : analyse des réclamations et avis Google

Le personnel EFFIA a accès à la documentation qualité via un site intranet sur lequel sont disponibles l'ensemble des documents permettant d'assurer l'exploitation. Les consignes ont été adaptées pour une lecture rapide et ludique



Nos documents de référentiel existent en format PDF et en format « E-learning pour faciliter l'apprentissage et l'intégration des collaborateurs

La démarche des enquêtes de satisfaction s'inscrit dans le processus Qualité engagé par EFFIA. 2 fois par an, une enquête de satisfaction est réalisée afin de mesurer le taux de satisfaction de nos clients et recueillir leurs avis sur la fluidité (parcours digital et physique), la propreté, la sécurité et l'accueil. Et puisqu'EFFIA est engagé dans une démarche responsable nos enquêtes sont désormais toutes par voie électronique : campagne emailing ou sms.

En complément du baromètre satisfaction (qualité perçue), et afin de mieux mesurer la qualité de service produite, EFFIA procède à des visites clients mystères deux fois par an. Ces visites permettent de :

- Créer un véritable standard de service,
- Donner des éléments de suivi de la qualité de service,
- Créer un véritable challenge et mobiliser l'équipe sur des objectifs quantifiés.

Elles sont réalisées par un prestataire externe sur la base d'un référentiel défini ensemble. Le client mystère contrôle la qualité de service du parc en suivant le parcours d'un client et doit vérifier la conformité sur + de 80 items.

Chaque non-conformité est illustrée par une photo et traitée dans les plus brefs délais par l'exploitation. Ce système d'alerte sur les prestations fournies, permet d'apporter rapidement des actions correctives en cas d'insatisfaction des clients.

5.2.3 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

REDUCTION DE NOTRE EMPREINTE

EFFIA a mis en place un système de management environnemental intégré à sa démarche qualité et sécurité basé sur la norme ISO 14001. Sans aller jusqu'à la certification, EFFIA vérifie la conformité de son système de management par le biais des audits internes réalisés par une équipe d'auditeurs formés.

Le système de management environnemental est constitué :

- D'une politique : nos engagements :
  - Améliorer la gestion de nos déchets
  - Réduire nos émissions de gaz à effet de serre
  - Réduire nos consommations en ressources naturelles et nos besoins en énergie
  - Favoriser les achats durables
  - Optimiser et limiter l'utilisation de produits dangereux
- D'un système documentaire et méthodologique ;
- D'un système de surveillance par audit interne;
- D'outils de pilotage ;
- D'une veille règlementaire.

De manière opérationnelle, le personnel EFFIA s'assure du respect des engagements de qualité de service, de sécurité et environnementaux.

La sensibilisation des collaborateurs

Une démarche environnementale ne peut fonctionner sans une impulsion forte des équipes, notre système Ecosite bénéficie d'un système pédagogique d'accompagnement pour déployer les démarches et pour sensibiliser les acteurs.



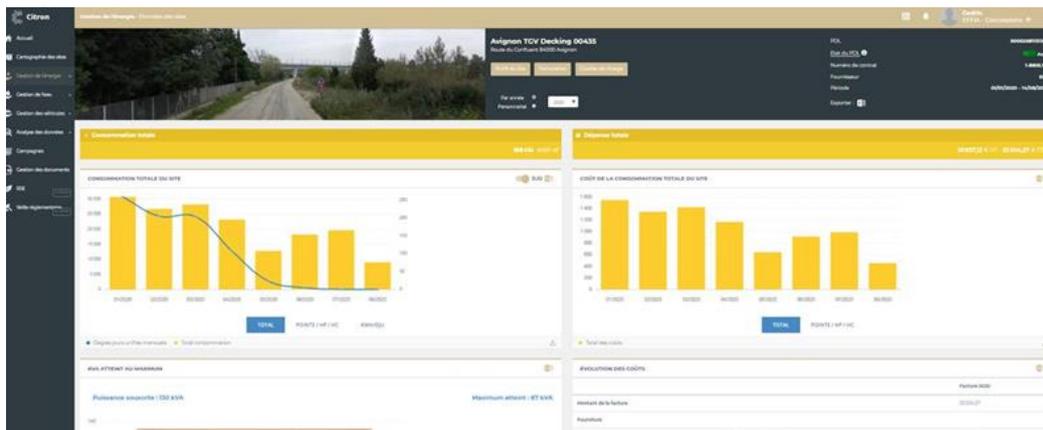
Guide méthodologique pas à pas

Vidéo de sensibilisation

EFFIA a mis en place un système de management énergétique « Citron® ». Cet outil, déployé sur l'intégralité des parcs, permet de suivre et d'analyser la performance énergétique grâce à la collecte de données directement auprès de nos fournisseurs et distributeurs d'énergie. Il sera donc possible de détecter en temps réel les anomalies, d'identifier les sites sur lesquels mener des actions d'optimisation et de suivre le retour sur investissement.

#### LE MANAGEMENT DE L'ENERGIE PERMET

- La baisse des consommations par l'analyse et les suggestions
- La baisse des coûts par l'adaptation des souscriptions et options tarifaires en fonction de la vie des sites



#### LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : NOTRE LEVIER ÉCO-RESPONSABLE



EFFIA est un acteur environnemental engagé et dispose d'une vraie expertise avec plus de 1100 places permettant la recharge électrique déployées dans nos parkings et à disposition de nos clients. En anticipant le développement des véhicules propres, nous sommes surs d'être en capacité de répondre au besoin grandissant de nos clients. En déployant autant de bornes électriques dans nos parkings, nous sommes exemplaires et innovants. Nous participons à réduire les consommations de CO2 en mettant à disposition des clients de véritables outils. Comme cela est décrit dans la partie technique du déploiement des bornes électriques, nos bornes sont intelligentes. Elles sont équipées de deux types de gestion :

dynamique ou statique ce qui permet une maîtrise des consommations. Elles peuvent toutes être supervisées grâce à leur rattachement au logiciel EFFIA. En 2021, ce sont plus de 50 000 km qui ont été parcourus avec de l'énergie décarbonée.

La mobilité électrique est une industrie qui vit un tournant historique. Après la période 2015-2020 qui a vu une émergence timide, principalement animée par ceux que l'on appelle les "early adopters", la période 2021-2025 permettra d'installer l'électrique comme une réelle alternative pérenne dans la carburation des véhicules de tous types. EFFIA réaffirme ainsi la place donnée à ce service dans la perspective de donner confiance aux usagers sur leur capacité à rouler à l'électrique.

### 5.3 NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS

Notre service clients a été très sollicitée au cours de l'année 2022. 659 demandes ont été traitées sur la totalité des parcs.

Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
INF-Tarifs sur site / Forfait	2	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	2	10
INF- demandes d'informations	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
INF-Accessibilité	0	0	0	0	1	0	1	5	0	0	1	0	8
INF-Avis de virement	0	0	0	1	4	1	0	0	0	1	0	1	8
INF-Modification mode de paiement	3	1	2	3	1	0	2	0	0	0	0	2	14
INF-Paiement CB	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6
INF-Paiement chèque	6	1	0	1	3	2	0	0	0	0	0	0	13
INF-Echéancier de paiement	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
INF - Envoi RIB	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
INF-Aide à la commande	0	0	0	0	4	3	4	5	2	2	0	0	20
INF-Onepark	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Délai de courtoisie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Renvoi des codes d'accès	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Modification / Annulation	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0	0	9
INF-Options proposées	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3
INF-Tarifs Réservation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
INF-Renouvellement Mot de passe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF -Accès aux factures	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Aide à la création compte client	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Explication de facture	1	1	0	1	1	3	2	0	0	0	0	0	9
INF-Duplicata Facture Abonnement	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	5
INF-Duplicata Facture Horaire	0	2	1	2	0	0	0	1	0	0	1	2	9
INF-Tarifs Abonnement	0	1	1	1	0	0	0	0	2	1	0	0	6
INF-Conditions utilisation Abo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Suivi de souscription en ligne	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	4
INF-Aide à la souscription en ligne	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Augmentation tarifaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
INF-Nouveau devis	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2	5
INF-Validation contrat	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Adresse	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	5
INF-Nom	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
INF-Mail & Téléphone	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3
INF-Plaque d'immatriculation	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Produit	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Résiliation	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
INF-Changement de souscripteur	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	4
INF-Badge perdu	0	0	1	0	3	0	0	0	2	0	0	3	9
INF-Badge défectueux	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
INF-Mouvement badge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF-Retour badge Clients	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	6
INF-Badge bloqué suite impayé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
INF- Rejet prélèvement	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Résiliation impayé CGV	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Objets perdus	1	0	0	0	0	4	3	2	3	0	1	0	14
INF-tarifs/cartes partenaires	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF- Demande information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
REC-Comportement du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-Manque de places abonnés	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-VD	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
REC-Bornes E/S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
REC-Ticket perdu	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
REC-Double paiement sur parc	0	0	1	0	0	0	0	2	5	5	0	0	13
REC-Anomalie montant payé	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
REC-Double paiement site Internet +	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
REC-Commande validée - Place non	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
REC-Tarifs appliqués	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
REC-Annulation de commande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
REC-Lié au site internet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	6
REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>247</b>

Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
INF-Tarifs sur site / Forfait	0	1	0	3	3	2	3	1	0	0	0	0	13
INF- demandes d'informations	0	1	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	7
INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
INF-Accessibilité	0	0	1	0	0	0	4	2	1	0	0	2	10
INF-Suivi des remboursements	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Modification mode de paiement	0	0	0	2	0	0	1	1	0	1	0	0	5
INF-Paiement CB	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3
INF-Paiement chèque	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
INF - Envoi RIB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
INF - Mandat de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF-Aide à la commande	0	3	0	5	3	5	16	13	2	0	1	0	48
INF-Délai de courtoisie	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	3
INF-Renvoi des codes d'accès	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3
INF-Modification / Annulation	0	0	1	0	0	1	3	3	0	0	0	0	8
INF-Place indisponible - Parc complet	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
INF-Options proposées	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Tarifs Réservation	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3
INF-Accès à mon Esp Clt	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
INF-Explication de facture	0	2	1	0	2	0	0	0	2	0	0	0	7
INF-Duplicata Facture Abonnement	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Tarifs Abonnement	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3
INF-Aide à la souscription en ligne	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Nouveau devis	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
INF-Validation contrat	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Plaque d'immatriculation	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Résiliation	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	0	0	5
INF-Changement de souscripteur	1	2	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	7
INF-Badge perdu	1	0	1	0	0	1	0	2	3	0	0	0	8
INF-Badge défectueux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Badge Bloqué	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Relance recue - Impayé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
INF-REMERCIEMENTS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Objets perdus	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3
INF-tarifs/cartes partenaires	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Demande information	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
REC-Manque de places abonnés	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
REC-Caisse/horodateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
REC-Bornes F/S	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
REC-Lecteur piéton	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	4
REC-Double paiement site Internet +	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	4
REC-Commande validée - Place non	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-Annulation de commande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
REC-Dysfonctionnement code d'accès	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
REC-Commande non validée - Montant	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3
REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>192</b>

	Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL	
CASSIS LA MADIE	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	3	
	INF- demandes d'informations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Suivi des remboursements	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	3	
	INF-Suivi des remboursements Horaire	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	5	
	INF-Avis de virement	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Modification mode de paiement	2	3	0	1	1	0	2	1	0	2	2	1	15	
	INF-Paiement CB	0	2	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	5	
	INF-Paiement chèque	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
	INF-Echéancier de paiement	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	4	
	INF-Aide à la commande	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
	INF-Code promo	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Options proposées	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	INF-Accès à mon Esp Clt	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	4	
	INF-Accès aux factures	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	INF-Suppression de compte	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Explication de facture	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	
	INF-Duplicata Facture Horaire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Tarifs Abonnement	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	4	
	INF-Conditions utilisation Abo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	3	
	INF - Pré-abonnement	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	5	
	INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Validation contrat	0	4	0	0	0	9	9	1	0	0	0	0	23	
	INF-Adresse	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Nom	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Mail & Téléphone	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Plaque d'immatriculation	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	4	
	INF-Quantité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	
	INF-Résiliation	4	2	3	2	1	2	0	1	2	1	4	7	29	
	INF-Changement de souscripteur	0	1	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	7	
	INF-Badge perdu	0	2	1	1	1	0	1	1	4	0	0	0	11	
	INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Rejet prélèvement	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	
	REC-Facturation	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
	REC-Anomalie montant payé	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	REC-Résiliation	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
	REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5	0	8	
	REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	CASSIS BESTOUAN	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
INF- demandes d'informations		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
INF-Opérations spéciales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
INF-Accessibilité		0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	
INF-Avis de virement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
INF-Echéancier de paiement		0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3	
INF-Aide à la commande		0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	
INF-Délai de courtoisie		0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
INF-Tarifs Réservation		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF-Duplicata Facture Horaire		0	2	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	7	
INF-Conditions utilisation Abo		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
INF - Pré-abonnement		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
INF- Abonnement indisponible		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF-Validation contrat		0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
INF-Badge perdu		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	
INF-Mouvement badge		0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	
INF-Relance reçue - Impayé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
INF-Objets perdus		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF- Demande information		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
REC-Double paiement sur parc		0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	
REC-Anomalie montant payé		0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3	
CASSIS DAUDET		INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
		INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
	INF-Tarifs Abonnement	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	INF-Résiliation	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
REC-Bornes E/S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
TOTAL		15	23	9	21	16	27	23	16	15	16	19	20	220	

## 5.4 EXTRACTIONS DES RECLAMATIONS

Le détail de toutes les réclamations de l'année se trouve en annexe 3

## 6. AFFECTATION DU PERSONNEL PAR PARC

### 6.1 NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION

Le site est composé de :

- 1 responsable de site
- 1 agent d'exploitation principal à 100% ETP
- 4 agents d'exploitation à 100% ETP
- 2 agents saisonniers à 100% ETP du 1<sup>er</sup> mai au 31 août

### 6.2 TACHES CONFIEES AUX ETP

Les missions principales des agents d'exploitation sont :

Accueil client : aller au-devant du client, les orienter vers les places libres, les assister aux automates de péage, prendre en compte toutes demandes, remarques, réclamations, et donner au client toute information sur le fonctionnement du parc...

Contrôle d'accès et du stationnement : valider tout titre de sortie payé, gérer le niveau de remplissage du parc, mettre à jour le nombre de places libres, procéder aux relevés des immatriculations.

Surveillance du parc : maîtriser l'utilisation des appareils vidéo et sono, réaliser des circuits de vérification et de sécurité dans le parc.

Entretien du matériel de péage : assurer la maintenance de 1er niveau et déclencher les interventions de dépannage.

Nettoyage de niveau 1: ramassage des papiers et déchets, nettoyage des locaux d'exploitation, des circulations piétons, des aires de circulation et de stationnement (avec auto-laveuse) selon le planning de nettoyage mis en place.

Sécurité : prendre en compte les consignes techniques de sécurité incendie, maîtriser les alarmes du parc, donner l'alerte en cas d'incidents ou d'accidents, se rendre visible.

Comptes rendus : renseigner la main courante et tous autres documents d'exploitation, signaler tout dysfonctionnement de nature à créer un danger.

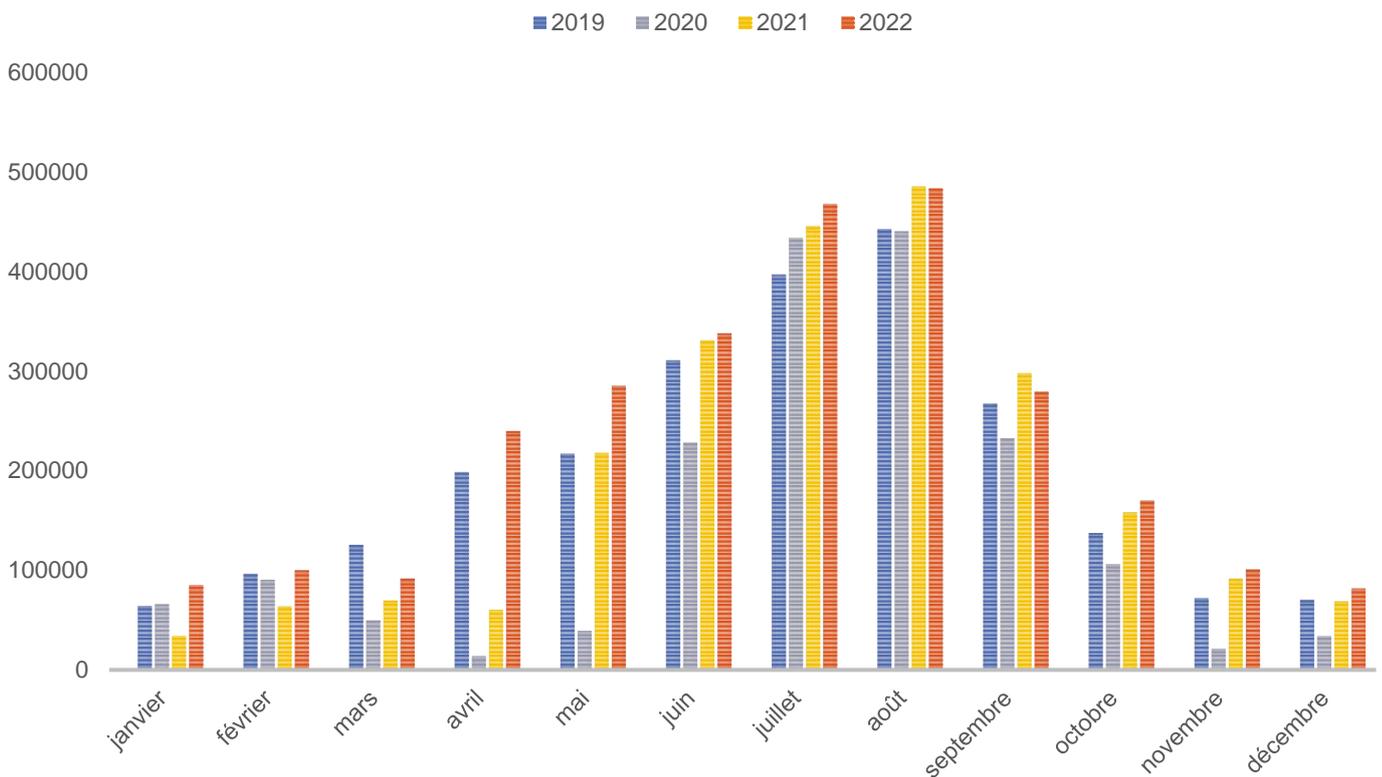
Les statistiques de fréquentation ainsi que le détail des recettes, sont transmis à Métropole Aix-Marseille Provence tous les mois.

## PARTIE 2 : COMPTE RENDU FINANCIER 2022

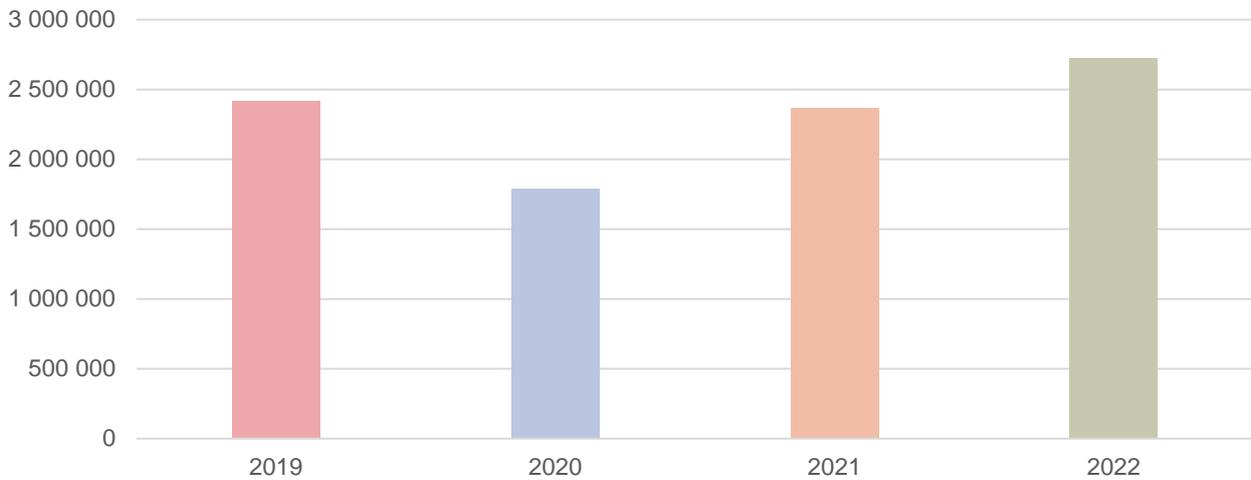
### 1. RECETTES 2022

	CA réel 2022							TOTAL
	CASSIS BESTOUAN	CASSIS DAUDET	CASSIS LA MADIE	CASSIS MIMOSAS	CASSIS VIGUERIE	CASSIS MULTISITE	CASSIS SIEGE	
Chiffre d'affaires "abonnés"	288	221	12 358	108 245	77 264	0		198 376
Chiffre d'affaires "horaires"	339 386	138 642	409 980	1 091 792	591 807		-73	2 571 536
Récupérations de charges s/ amodiés				10 207				10 207
Autres produits	1 755	1 755	1 755	2 057	1 760	0		9 081
produits financiers								0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>341 429</b>	<b>140 618</b>	<b>424 093</b>	<b>1 212 301</b>	<b>670 830</b>	<b>0</b>	<b>-73</b>	<b>2 789 199</b>

### EVOLUTION DU CHIFFRES D'AFFAIRES GLOBAL HT



### C.A HT cumulé par an

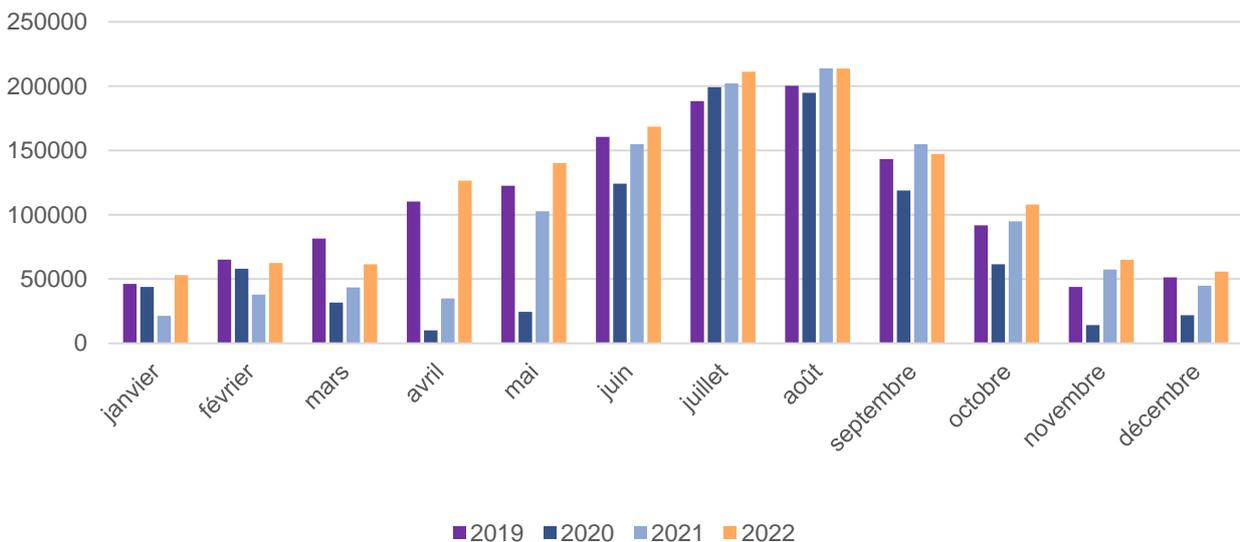


Après deux années d'exercice très impactées par la crise du Covid et marquées par une baisse de la fréquentation et des recettes, la situation s'est nettement améliorée en 2022. Nous avons retrouvé un niveau de fonctionnement et de performance équivalent à l'année 2019, notamment en termes de fréquentation et l'effet tarifs (hausse au 1er janvier 2022) nous a permis d'atteindre un chiffre d'affaires record.

A la fin de l'exercice de cette année, le C.A global réalisé se situe au-dessus des prévisions (+20%) et dépasse le niveau de celui de 2019, à +15% (année de référence sans covid).

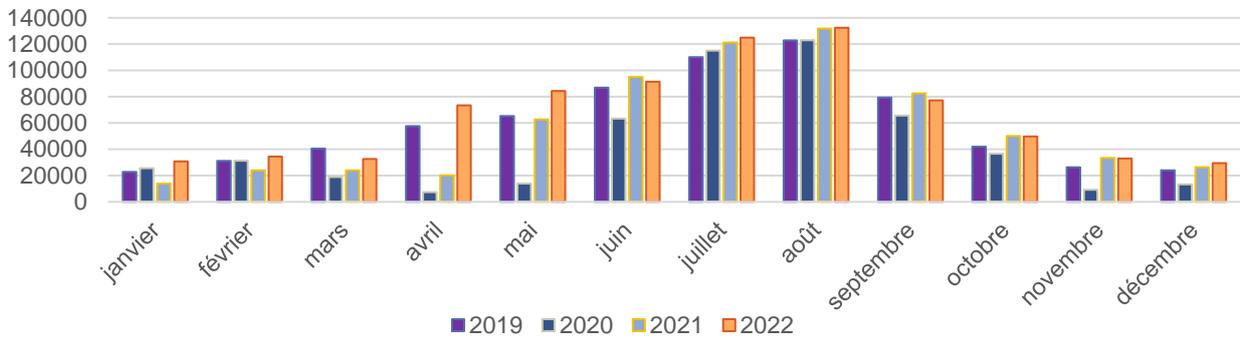
## 2. EVOLUTION DES RECETTES TTC PAR PARC

Evolution C.A Mimosas



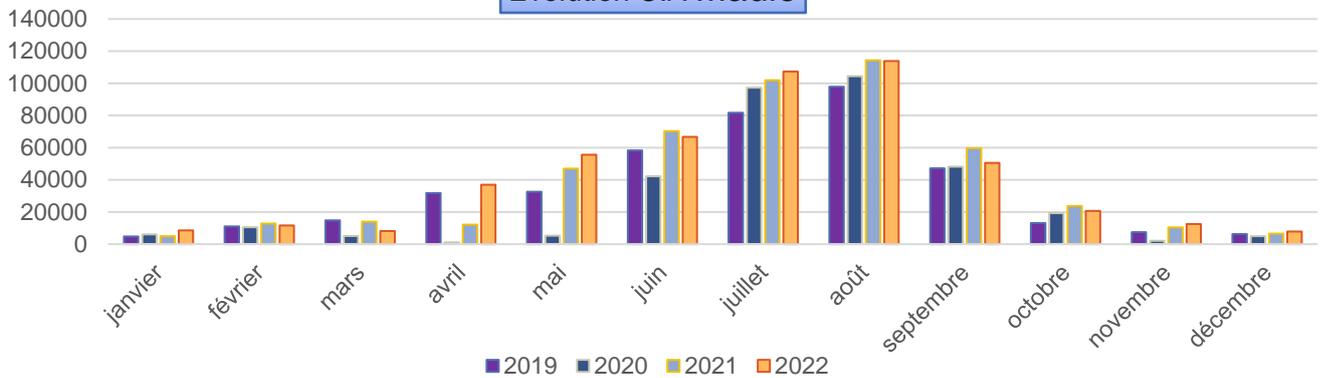
Hausse de 21% du C.A de Mimosas par rapport 2021 et 8% vs 2019.

### Evolution C.A Viguerie



Une croissance du C.A de Viguerie de 16% vs 2021 et +12% par rapport à 2019.

### Evolution C.A Madie

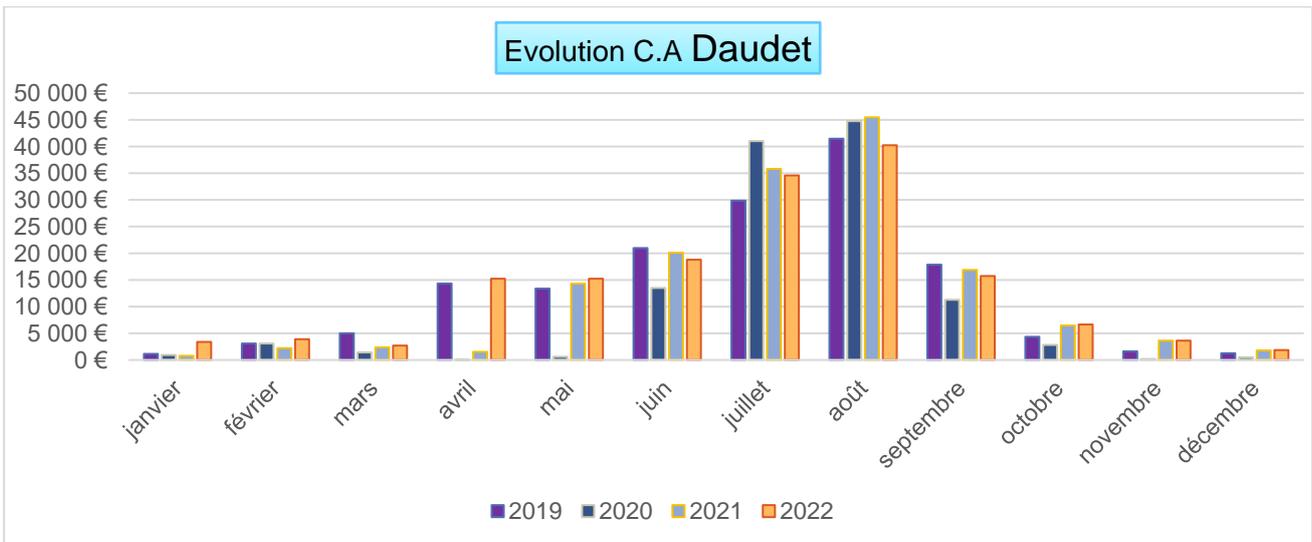


Hausse respective du C.A Madie de 5% et de 23% en comparaison à 2021 et 2019.

### Evolution C.A Bestouan

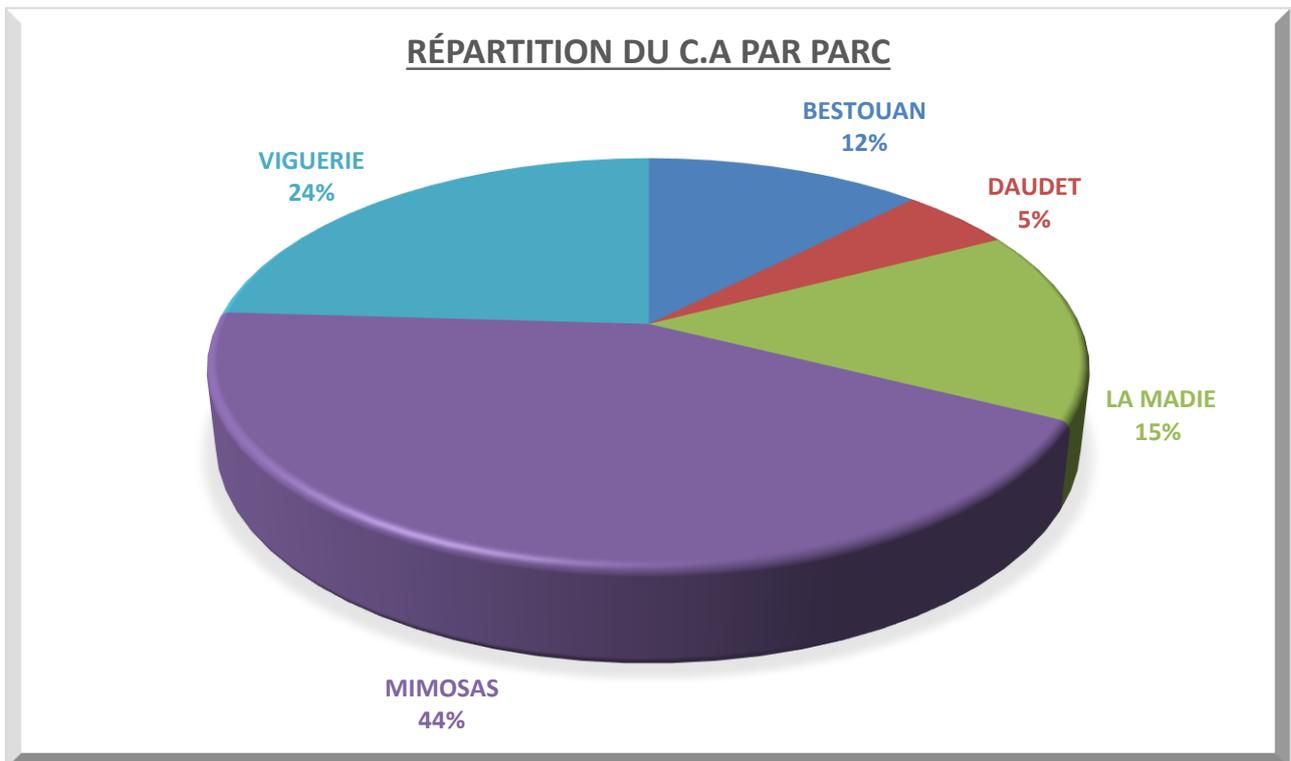


Le C.A de Bestouan a augmenté de 28% par rapport 2021 et de 32% vs 2019



Hausse respective du C.A de Daudet de 7% et de 5 % en comparaison à 2021 et 2019.

### 3. REPARTITION DES RECETTES PAR PARC

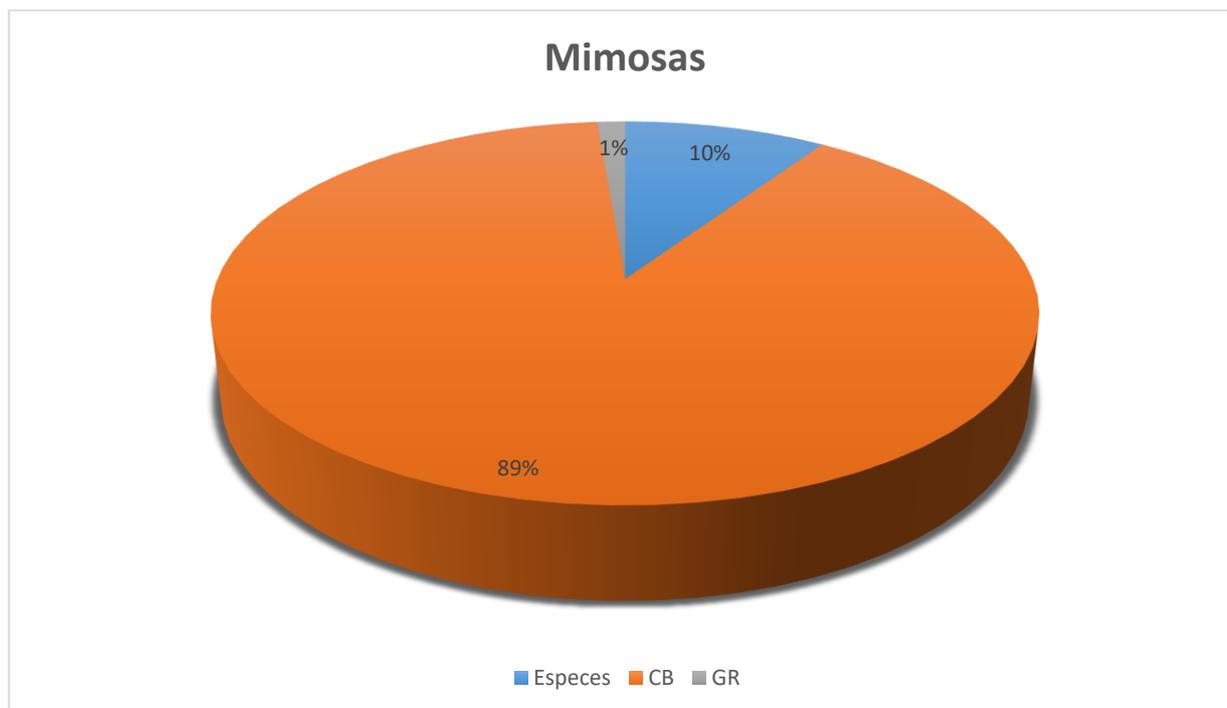


#### 4. EVOLUTION DU TICKET MOYEN TTC PAR PARC

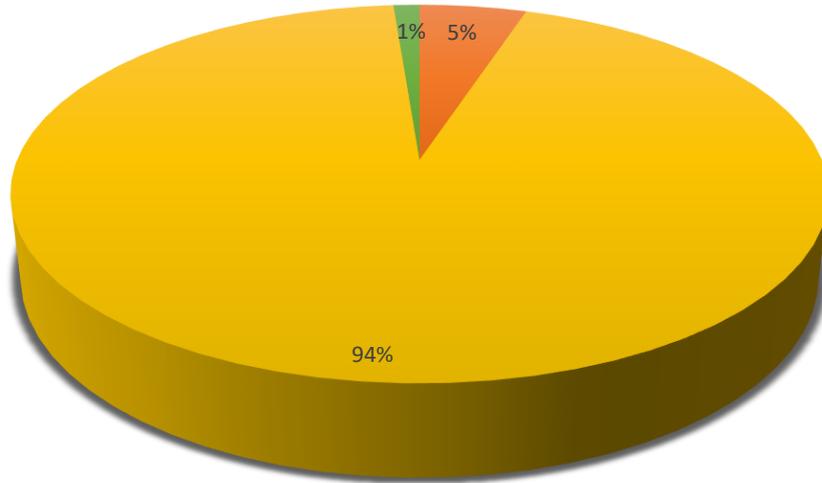
	Ticket Moyen Global		
	2021	2022	Variation
MIMOSAS	3,67 €	4,42 €	20,54%
VIGUERIE	4,14 €	4,46 €	7,89%
BESTOUAN	4,64 €	4,64 €	-0,02%
DAUDET	4,47 €	4,39 €	-1,81%
MADIE	4,84 €	5,27 €	8,89%
TOTAL DSP	4,11 €	4,58 €	11,43%

	Ticket Moyen Hors Sortie Gratuites		
	2021	2022	Variation
MIMOSAS	5,40 €	6,06 €	12,19%
VIGUERIE	6,21 €	6,09 €	-1,87%
BESTOUAN	4,84 €	4,83 €	-0,35%
DAUDET	4,65 €	4,56 €	-2,02%
MADIE	5,07 €	5,55 €	9,49%
TOTAL DSP	5,38 €	5,69 €	5,84%

#### 5. REPARTITION DES MODES DE PAIEMENT (EN VALEURS)

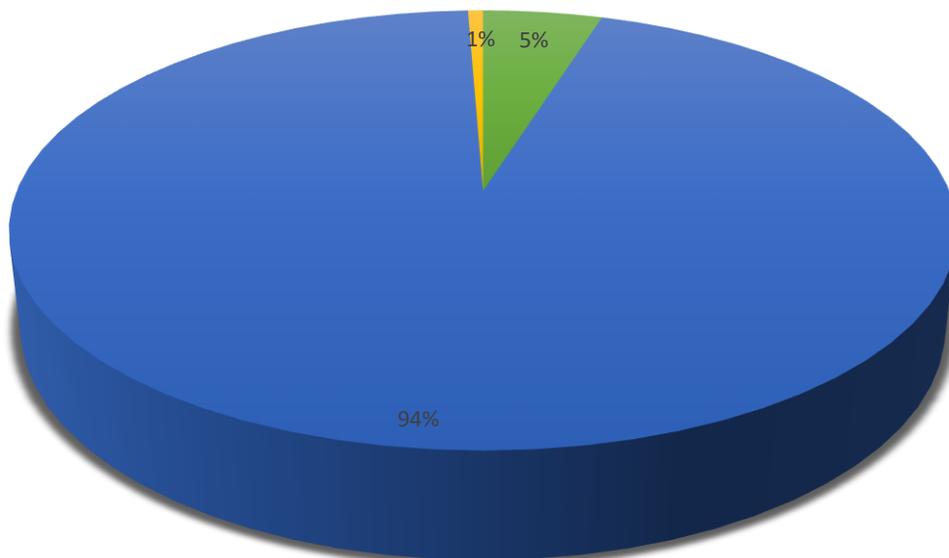


### Viguerie



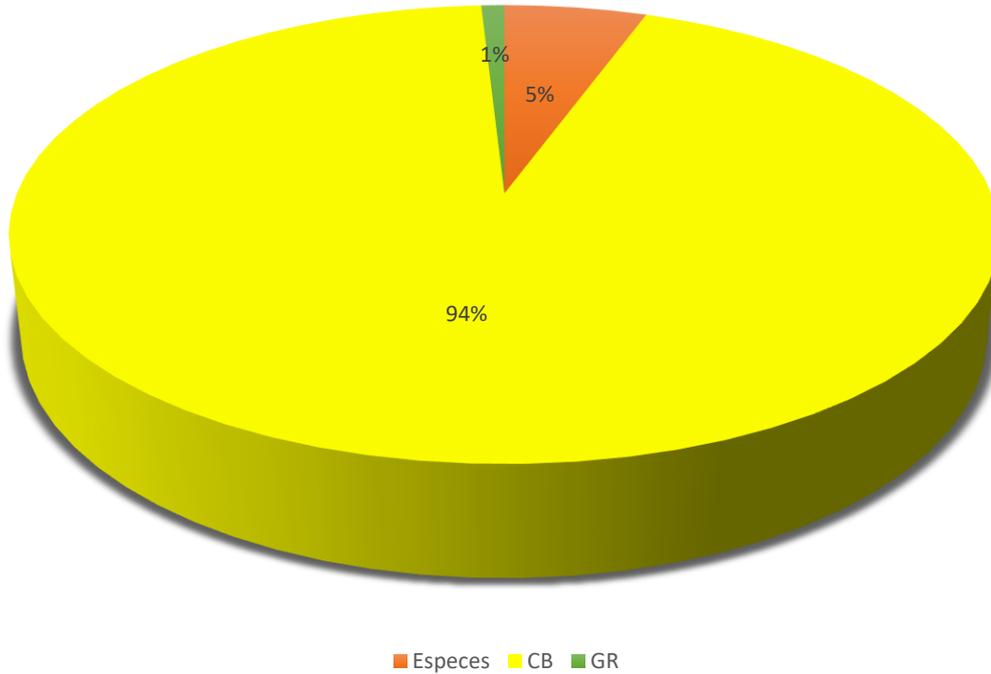
■ Especies ■ CB ■ GR

### La Madie

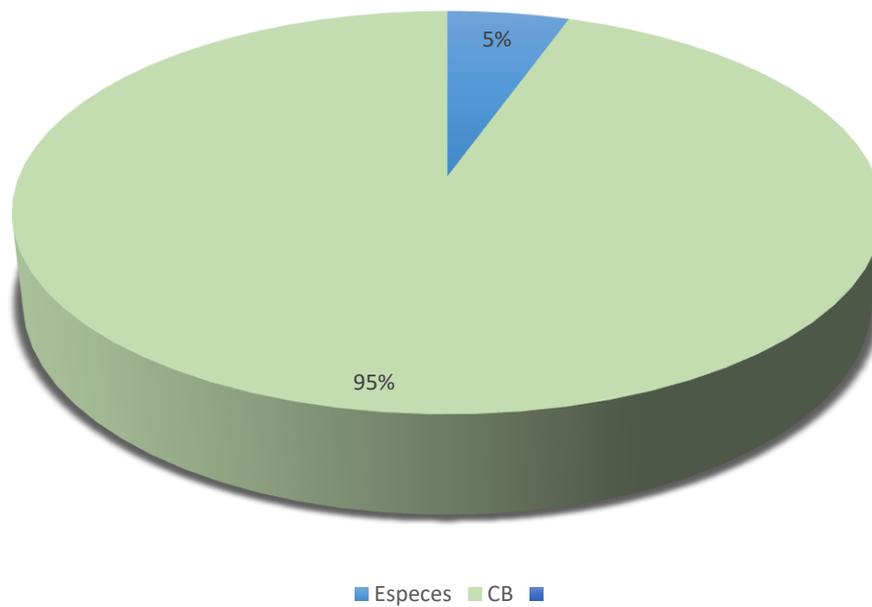


■ Especies ■ CB ■ GR

### Bestouan



### Daudet



## 6. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'ensemble des parcs ont été de **2 537 K€ HT** en 2022 (voir compte de résultat en annexe), soit une hausse de **+53%** par rapport au montant du CEP.

Certaines charges ont augmenté plus que prévu, notamment les rubriques sous-traitance, gardiennage et nettoyage, fluides et énergie, la redevance et la dotation aux amortissements.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- **Gardiennage + Sous-traitance + Nettoyage: 123 K€ HT :**

Pour garantir la qualité de service et la continuité de service, EFFIA a fait le choix de renforcer ses équipes par des prestataires sous-traitant (sécurité, maintenance...).

L'appel aux contrats CDD, dans le secteur de Cassis, est parfois restreint compte-tenu du marché de l'emploi saisonnier en tention.

D'autre part, nous mettons également en place des renforts de gardiennage lors des périodes de forte affluence en été ou en hors saison afin de garantir la sécurité de nos clients sur les 5 parcs. Les prestations de nettoyage sont également renforcées durant ces périodes où nous faisons appel à des prestations externes de nettoyage des parcs.

- **Redevance : 1 719 K€ HT** contre **956 K€ HT** pour le CEP

- **Dotation aux amortissements : 103 K€** réalisé en 2022 mais **21 K€** prévu au CEP.

- **Autres charges de gestion courante : 11 K€ HT** : ces frais correspondent aux honoraires des bureaux de contrôles pour la réalisation des rapports des vérifications légales (ascenseurs, SSI, électriques,...) dans le cadre d'un ERP.

- **Frais de siège : 108 K€ HT**: ces frais de structure sont des charges indirectes qui correspondent aux services supports et moyens mis à disposition par la société mère, EFFIA Stationnement, au profit de la délégation.

➤ Direction Régionale :

Elle est notamment constituée par le Directeur Régional, le Responsable d'exploitation et le chargé d'affaires qui interviennent autant que nécessaire pour assurer la bonne fin du contrat et la satisfaction du client.

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Définition des conditions d'exploitation et de surveillance des installations
- Supervision de la conduite de l'exploitation
- Etablissement éventuel de modification des procédures d'exploitation
- Supervision des rapports d'exploitation

- Relations périodiques avec le donneur d'ordre : présentation des rapports, réunion de coordination
- Relations périodiques avec les sous-traitants et équipementiers
- Etudes d'environnement économique de l'exploitation
- Définition, validation et suivi des actions marketing
- Prospections commerciales auprès des automobilistes, des commerces et des autres acteurs identifiés
- Etablissement de nouvelles propositions au client
- Etablissement des statistiques d'exploitation
- Etablissement des rapports d'activité
- Etablissement de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement
- 
- Direction Technique

Elle assure la conduite d'opérations des travaux de rénovation ou de construction et la maintenance patrimoniale du bâti.

- Assistance technique à la Direction Régionale et à l'équipe d'exploitation
- Définition des conditions d'exploitation et suivi technique des équipements
- Réalisation d'audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Etablissement de propositions techniques, développement et déploiement des solutions retenues
- Contrôle des règles de sécurité
- Assistance technique lors des commissions de sécurité
- Définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations
- Mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques
- Veille technologique et réglementaire
- Direction qualité et systèmes d'information

Au travers de la Direction de la Maîtrise des Risques Opérationnels qui lui est rattachée, elle est garante de la mise en œuvre des process métiers et procédures liées à l'exploitation des sites.

- Assistance à la mise en œuvre des process métiers
- Assistance à la mise en place et au suivi des réseaux informatiques
- Assistance à la mise en place de la certification et de la labellisation des sites (ISO 9001, Qualisite, Ecosite)
- Contrôle des procédures liées à l'exploitation des sites
- Audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle
- Direction marketing

Elle assure le conseil et le soutien commercial aux équipes d'exploitation, dans la réalisation d'actions promotionnelles et de développement des recettes et des services. Ces actions sont soit des adaptations de produits existants, soit la création de nouveaux produits en fonction des besoins exprimés par la clientèle.

- Etudes générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs
- Actions marketing auprès des automobilistes
- Prospections commerciales et actions marketing auprès des riverains : résidences, bureaux, commerces, théâtres, cinémas,...
- Mise en place et suivi des partenariats auprès des générateurs de trafic : commerces, gares, salles de spectacles,...
- Mise en place et suivi des services existants
- Création de services innovants
- Développement des services numériques (applications Smartphone)
- Animation et mise à jour des sites internet EFFIA et Résaplace,
- Développement de partenariats pour favoriser l'intermodalité (autopartage, covoiturage,...)
- Développement de partenariats pour favoriser l'écodurabilité (location de véhicules électriques,...)
- Etudes de notoriété ou d'impact des services
- Réalisation des enquêtes « client mystère »
- Campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio

➤ Service Clients

Centre d'appels téléphonique doté des équipements les plus modernes, le Service Clients assure notamment les missions suivantes:

- Information des clients
- Réservation de places de stationnement
- Prépaiement et prise d'abonnement
- Etablissement des contrats de location

➤ Direction commerciale

Elle assiste la Direction Régionale et l'équipe d'exploitation pour l'établissement de propositions techniques, le développement et le déploiement des solutions retenues.

➤ Direction des Ressources Humaines

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Recrutement du personnel
- Reprise du personnel
- Gestion administrative du personnel
- Etablissement de la paie du personnel
- Suivi et l'analyse des EIA (Entretien Individuel Annuel)
- Suivi de carrières
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux
- Animation des instances représentatives du personnel
- Relations avec les syndicats patronaux et des salariés

➤ Direction Administrative et Financière

Elle assure le suivi financier et l'établissement des comptes de résultat du contrat :

- Suivi financier de contrats et d'avenants
- Gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres)
- Intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat
- Contrôle des recettes
- Suivi des dossiers contentieux
- Gestion et le contrôle les éléments financiers nécessaires à l'établissement des rapports annuels

➤ Direction des Affaires juridiques

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Assistance juridique dans le cadre de relations contractuelles
- Mise au point et évolutions des contrats
- Gestion des litiges et des contentieux
- Suivi juridique de contrats et d'avenants

## 7. REDEVANCES

### 7.1 REDEVANCE FIXE

Le délégataire doit verser, au titre de l'exercice 2022, à l'autorité délégante la somme de **679 K€ HT**.

### 7.2 REDEVANCE VARIABLE LIEE A L'EXPLOITATION

La redevance variable due au titre de l'année 2022 est de **1 040 K€ HT**

### 7.3 TOTAL DES REDEVANCES 2022

Le montant global des redevances concernant l'exploitation des parcs de Cassis s'élève à **1 719 K€ HT** pour l'année 2022.

Le détail du calcul de la redevance se trouve en annexe 1 (Compte de résultat).

**8. LISTE DES ANNEXES :**

- Annexe 1 : Compte de résultat
- Annexe 2 : Liasses fiscales
- Annexe 3 : Détail des réclamations
- Annexe 4 : Rapport CAC

**Annexe 10 : modèle obligatoire de compte d'exploitation prévisionnel pluriannuel (projection 10 ans)**
**Effia Stationnement Cassis**
**En € courants HT**
**Prise d'effet au 1er janvier 2014**

		CASSIS BESTOUAN	CASSIS DAUDET	CASSIS LA MADIE	CASSIS MIMOSAS	CASSIS VIGUERIE	CASSIS MULTISITE	CASSIS SIEGE	2022		
		2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	
ANNEES	CEP	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Var. vs CEP	
Rubriques		E0004	E0005	E0003	E0001	E0002	E0000	E00P0	TOTAL	en €	en %
Chiffre d'affaires "abonnés"	326 493	288	221	12 358	108 245	77 264	0	-	198 376	-128 117	-39%
Chiffre d'affaires "horaires"	1 526 037	339 386	138 642	409 980	1 091 792	591 807	-	-73	2 571 536	1 045 498	69%
Récupérations de charges s/ amodiés	12 246	-	-	-	10 207	-	-	-	10 207	-2 039	-17%
Autres produits	4 101	1 755	1 755	1 755	2 057	1 760	-0	-	9 081	4 981	121%
produits financiers									-	-	0%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 868 877</b>	<b>341 429</b>	<b>140 618</b>	<b>424 093</b>	<b>1 212 301</b>	<b>670 830</b>	<b>0</b>	<b>-73</b>	<b>2 789 199</b>	<b>920 322</b>	<b>49%</b>
fournitures, fluides, énergie	45 535	944	771	1 031	19 184	35 862	17	-	57 809	12 274	27%
fournitures diverses, consommables	3 515	-	-	-	650	-	-	-	650	-2 865	-82%
fournitures entretien & maintenance et réparat	9 959	48	-	181	7 570	14	-	74	7 887	-2 072	-21%
sous-traitance entretien maintenance et réparat	60 340	3 699	2 873	3 449	43 188	24 607	16	-	77 832	17 492	29%
sous-traitance nettoyage	14 060	235	645	12 056	22 530	11 653	-	-	47 120	33 061	235%
sous-traitance gardiennage	2 531	-	-	-	13 890	-3 903	-	-	9 987	7 456	295%
autre sous-traitance	2 109	-	-	-	66 178	-	-	-	66 178	64 069	3038%
services extérieurs	27 077	2 489	1 614	3 829	9 564	6 764	5 918	8 662	38 840	11 763	43%
location	6 444	-	-	-	2 834	1 068	-1 475	-	2 427	-4 017	-62%
entretien & réparations	5 858	3 230	-18	-277	-108	-270	-0	-6	2 552	-3 306	-56%
autres charges de gestion courante	9 666	747	347	774	3 929	2 355	870	1 498	10 521	855	9%
frais de siège	100 000	-	-	-	-	-	-	107 809	107 809	7 809	8%
impôts et taxes	95 742	9 833	6 641	12 138	68 723	57 790	-	-65 645	89 480	-6 262	-7%
charges de personnel	287 796	-	-	-	148 391	-	69 436	-805	217 022	-70 774	-25%
redevance	956 481	210 444	86 671	261 396	470 305	413 475	276 946	-	1 719 237	762 756	80%
dotation aux amortissements	21 225	10 169	10 485	13 004	34 616	34 537	108	-	102 918	81 694	385%
dotation provisions et grosses réparations	15 000	174	1 000	510	-8 647	-2 995	-197	-	-10 154	-25 154	-168%
frais financiers	-	-	-	-	-	-	-	-10 918	-10 918	-10 918	0%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 663 340</b>	<b>242 013</b>	<b>111 029</b>	<b>308 091</b>	<b>902 800</b>	<b>580 958</b>	<b>351 639</b>	<b>40 670</b>	<b>2 537 199</b>	<b>873 859</b>	<b>53%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>241 762</b>	<b>109 759</b>	<b>41 074</b>	<b>129 516</b>	<b>335 471</b>	<b>121 415</b>	<b>-351 728</b>	<b>-51 661</b>	<b>333 846</b>	<b>92 084</b>	<b>38%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>205 537</b>	<b>99 416</b>	<b>29 590</b>	<b>116 002</b>	<b>309 501</b>	<b>89 872</b>	<b>-351 639</b>	<b>-40 743</b>	<b>252 000</b>	<b>46 463</b>	<b>23%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>205 537</b>	<b>99 416</b>	<b>29 590</b>	<b>116 002</b>	<b>309 501</b>	<b>89 872</b>	<b>-351 639</b>	<b>-40 743</b>	<b>252 000</b>	<b>46 463</b>	<b>23%</b>
IS	70 766	-	-	-	-	-	-	63 071	63 071	-7 695	-11%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>134 771</b>	<b>99 416</b>	<b>29 590</b>	<b>116 002</b>	<b>309 501</b>	<b>89 872</b>	<b>-351 639</b>	<b>-103 814</b>	<b>188 929</b>	<b>54 159</b>	<b>40%</b>
<b>RESULTATS NETS CUMULES</b>	<b>634 996</b>										

Données d'identification

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

801293283

Code activité (NAF)

5221Z

Désignation et adresse du déclarant :

SA EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

0000 AVENUE DES MIMOSAS

CASSIS 13260

Téléphone

## ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 801293283

Code activité (NAF) 5221Z

Désignation et adresse

SA EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

0000 AVENUE DES MIMOSAS

CASSIS 13260

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

## PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

## PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2022

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2021 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Parking des Mimosas Avenue Augustin Isnard 13260 CASSIS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : 

				Exercice N clos le, 31/12/2022	Exercice N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 474	7 065	210	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO	8 273	1 442	3 105	
		Constructions	AP	AQ	442 104	82 925	137 451	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	508 139	43 975	84 113	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 189	2 741	4 015	
		Immobilisations en cours	AV	AW		4 828	2 814	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières	BH		BI					
TOTAL (II)	BJ		BK	989 179	142 976	231 708		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	17 867	14 471		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	4 557	130 096	125 354	
		Autres créances (3)	BZ	CA		4 367 950	2 298 331	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	18 251	17 907			
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	1 788	1 741			
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 557	4 535 953	2 457 804		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	993 736	4 678 930	2 689 512			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS				Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 10 000 )	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK )	DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG	37 342	37 342	
	Report à nouveau			DH	950 828	806 990	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	188 929	143 837	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK	4 720	12 797	
	TOTAL (I)				DL	1 192 819	1 011 967
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	30 100	40 255	
	TOTAL (III)				DR	30 100	40 255
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )			DV	25 167	40 671	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 400		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 271 181	1 449 276	
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 776	60 364	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	7 481	5 064	
	Autres dettes			EA	150	150	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	90 856	81 766	
TOTAL (IV)				EC	3 456 010	1 637 290	
Écarts de conversion passif			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	4 678 930	2 689 512	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 451 610	1 637 290	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise :		EFFIA STATIONNEMENT CASSIS				Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	2 789 774	FH		FI	2 789 774	2 364 132
	Chiffres d'affaires nets	FJ	2 789 774	FK		FL	2 789 774	2 364 132	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	25 851	12 978	
	Autres produits (1) (11)					FQ	170	22	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 815 795	2 377 131
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	3	85	
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3)					FW	447 944	443 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	18 755	6 239	
	Salaires et traitements					FY	123 728	89 831	
	Charges sociales (10)					FZ	31 742	24 922	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	110 995	148 090
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	3 220
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	15 000	14 947
Autres charges (12)						GE	1 830 365	1 486 098	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 581 753	2 213 448	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	234 042	163 683	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 876		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	10 876		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 876		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	244 918	163 683	

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Designation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS		Néant <input type="text"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	8 138 33 093	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 138 33 093	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	61 226	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	61 226	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	8 077 32 867	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	995 611	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	63 071 52 102	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 834 809 2 410 224	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 645 880 2 266 387	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	188 929 143 837	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	10 876	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>	dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires	61	8 138		
TOTAL GENERAL	61	8 138		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				





## 5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant 

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	16 227	KE		KF	7 312	
CORPORELLES	Terrains				KG	9 715	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP	513 648	KQ	11 381	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	551 494	KT	620	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV		KW		KX	
		Matériel de transport				KY	9 659	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	8 296	LC		LD	936
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	2 814	LI		LJ	2 014	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 095 625	LO		LP	14 952	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 111 852	ØH		ØJ	22 264		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LW	23 539	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LY	9 715	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH	525 029	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	552 114	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	9 659	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	1 960	MT	7 272	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	4 828	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NF		
	TOTAL III				IY	1 960	NH	1 108 616	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		ØW		
	Autres participations				IØ		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	1 960	ØK	1 132 155	ØM			

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2023  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT CASSIS**

Néant

Exercice N clos le : **31/12/2022**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	16 017	PF	457	PG		PH	16 474
TOTAL I		RK	16 017	RM	457	RN		RO	16 474
Terrains		PI	6 610	PJ	1 663	PK		PL	8 273
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	376 196	PW	65 908	PX		PY	442 104
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	467 381	QA	40 757	QB		QC	508 139
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 981	QI	1 272	QJ		QK	8 253
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 958	QM	938	QN	1 960	QO	5 936
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	864 127	QV	110 538	QW	1 960	QX	972 705
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	880 144	ØP	110 995	ØQ	1 960	ØR	989 179

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	61	T5	T6	T7	8 138	T8	T9 (8 077)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL II	X2	X3	61	X4	X5	X6	8 138	X7	X8 (8 077)	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	61	NR	NS	NT	8 138	NU	NV (8 077)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	61	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	8 138	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		(8 077)	

CADRE C

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	12 797	61	8 138	4 720
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>12 797</b>	<b>61</b>	<b>8 138</b>	<b>4 720</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	40 255	15 000	25 154	30 100
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>40 255</b>	<b>15 000</b>	<b>25 154</b>	<b>30 100</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	2 033	3 220	696	4 557
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>2 033</b>	<b>3 220</b>	<b>696</b>	<b>4 557</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>55 086</b>	<b>18 281</b>	<b>33 988</b>	<b>39 378</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		18 220	25 851		
	- financières					
	- exceptionnelles		61	8 138		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023



## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

## Extension 2

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

## AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

## AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

## AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>				
-----------------------------	--	--	--	--

# 8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 468	5 468		
	Autres créances clients		UX	129 185	129 185		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	151	151		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 523	2 523		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	545 274	545 274	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	65 690	65 690	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	3 753 048	3 753 048		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 264	1 264		
	Charges constatées d'avance		VS	1 788	1 788		
TOTAUX			VT	4 504 392	4 504 392	VU VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 990	9 990			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 271 181	3 271 181			
Personnel et comptes rattachés		8C	21 074	21 074			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 546	9 546			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 356	25 356		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	800	800		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 481	7 481			
Groupe et associés (2)		VI	15 177	15 177			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	150	150			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	90 856	90 856			
TOTAUX			VY	3 451 610	3 451 610	VZ	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>		<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
		<b>WA</b>	188 929
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés	<b>WB</b>	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	<b>WD</b>	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	<b>WF</b>	45
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	<b>RA</b>	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	<b>WI</b>	668
	Amendes et pénalités	<b>WJ</b>	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	<b>WE</b>	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	<b>WG</b>	
	<b>RB</b>		
	<b>XX</b>		
	<b>XZ</b>		
	<b>XW</b>	668	
	<b>XY</b>		
	<b>I7</b>	63 071	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	<b>WL</b>	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	<b>L7</b>	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou de 19% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%	
	Fraction imposable des plus-values réalisées accours d'exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		<b>XR</b>	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	<b>SU</b>	
	Zones d'entreprises (activité exonérée)	<b>SW</b>	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	<b>M8</b>	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		<b>Y1</b>	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		<b>Y3</b>	
		<b>WR</b>	252 713
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.		<b>WS</b>	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		<b>WU</b>	429
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
		- imposées aux taux de 0 %	
		- imposées aux taux de 19 %	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
		- imputées sur les déficits antérieurs	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		<b>I6</b>
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		<b>WZ</b>	
Régime des sociétés mères et des filiales		( ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation ) )	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		<b>XA</b>	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*		<b>ZY</b>	
Majoration d'amortissement		<b>XD</b>	
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	<b>K9</b>	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	<b>OV</b>	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	<b>PP</b>	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	<b>L2</b>	
	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 209C)	<b>K3</b>	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	<b>IF</b>	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindicies)	<b>PC</b>	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	<b>L5</b>	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	<b>PA</b>	
	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	<b>XC</b>	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	<b>PB</b>	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		<b>XS</b>	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	<b>X9</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	<b>YA</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	<b>YB</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	<b>YI</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	<b>YL</b>	
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	<b>YH</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	<b>YC</b>	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	<b>YD</b>	
	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	<b>ZI</b>	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		<b>Y2</b>	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>XH</b>	429
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		<b>XI</b>	252 284
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		<b>ZL</b>	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		<b>XL</b>	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)	<b>XN</b>	252 284
		<b>XO</b>	



**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
			8X		8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9B		9C
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9H		9J
Charges à payer					
Participation des salariés			9K	668	9L 429
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9S	668	9T 429
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	668	YO 429
			ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES  
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2023

**Extension 1**

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

<b>TOTAL</b>		
--------------	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

<b>TOTAL</b>		
--------------	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

<b>TOTAL</b>		
--------------	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>		
-----------------------------	--	--

# 11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT CASSIS** Néant

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	806 990	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	143 837		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	<b>950 828</b>		Report à nouveau	ZG	950 828	
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	<b>950 828</b>

## DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Exercice N :

<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )	J7				YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</b>	- Sous-traitance					YT	(38)
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8	2 427			XQ	2 427
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	124 458
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 359
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	319 738
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	447 944
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	16 593
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS				9Z	2 162
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	18 755
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	558 177
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	145 537
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)					ØB	109 501
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	2,21 %
	- Numéro de centre de gestion agréé	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH	
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	252 284	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	49432127600045	

# 12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2023

 Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT CASSIS**

 Néant 

## A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023



# 13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant

## A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

## B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023



Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

 Néant 

### I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

### II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Durée en nombre de mois : 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 789 774
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	2 789 774

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	170
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	170

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	3
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	445 517
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 830 365
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	2 275 885

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	514 060
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	514 060
---	----	---------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

*Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.*

*Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE*

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE ( <a href="#">cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE</a> )	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 789 774
---	----	-----------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	6
------------------------------	----	---

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	3 478 177 766
---	----	---------------

Période de référence	du	GY		au	GZ	
----------------------	----	----	--	----	----	--

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL  
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2023

Néant

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	<input type="text" value="100"/>
---	----	--------------------------------	---	----	----------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	---	----	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre  Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant 

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 80129328300017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

ADRESSE (voie) Parking des Mimosas Avenue Augustin Isnard

CODE POSTAL 13260 VILLE CASSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2065 2023

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: EFFIA STATIONNEMENT CASSIS SIRET 80129328300017

Adresse du siège social: 0000 AVENUE DES MIMOSAS CASSIS 13260  
Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2015

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS GROUPE KEOLIS  
34 AVENUE LEONARD DE VINCI COURBEVOIE 92400 SIRET 49432127600045

## B ACTIVITE

Activités exercées STATIONNEMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal 252 284 Bénéfice imposable à 15%  
Déficit Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values**  
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%  
PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies  
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Société d'investissement immobilier cotée Autres dispositifs  
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A  
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé TALENTIA

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I : (Société/Indépendant) Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023  
[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#) [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**

DGFiP N° 2065 BIS 2023

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT CASSIS**

Néant

**I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				<b>e</b>
				<b>f</b>
				<b>g</b>
				<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>
Montant des revenus répartis				<b>Total (a à h)</b>

**J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES** *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	7	8

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE À LA 2065  
**Extension 3**

DGFIP N° 2065 BIS 2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**K - DIVERS**

Adresse des autres établissements











# DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

## SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations		Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter		
	Obligations reportées				Obligations en N	3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :			Total :				

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié  
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

## I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	80129328300017	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

## II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			



**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS**  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement      EFFIA STATIONNEMENT CASSIS Parking des Mimosas Avenue Augustin Isnard 13260  
Numéro SIRET du principal établissement      \_\_\_\_\_  
Code APE

Adresse du siège si différente

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**I - Résultat de l'exercice**

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II - Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
<b>Total lignes h à k</b>		

l	<b>III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)</b>	
---	--	--

m	<b>IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)</b>	
---	---	--

**ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE**  
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

**DEDUCTIO**  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)</b>							
---	--	--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats  
par les entreprises nouvelles bénéficiant  
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI  
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle**

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

**II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques :	Sociétés :	Fonctions	Activité exercée
Nom et prénom ; Adresse	Dénomination sociale ; adresse		par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés :	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%
Dénomination sociale ; Adresse						

**III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale**

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats  
par les entreprises nouvelles bénéficiant  
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

DRESZONE  
2023

**Extension**

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

**II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS  
Répartition du capital  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Numéro SIRET du principal établissement

80129328300017

Code APE

5221Z

Adresse du siège si différente

**Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice**

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS  
Répartition du capital  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.**

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

**Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice**

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

\* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition  
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans  
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001  
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le \_\_\_\_\_ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code  
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre  
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les  
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

**HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE**  
**RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES**  
**AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.**

RESCOFIN  
2023

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise <sup>1</sup>	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement <sup>2</sup>	Type d'avantage fiscal <sup>3</sup>

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

<sup>1</sup> **Table IP1**

PME - Petite et moyenne entreprise  
 ETI - Entreprise de taille intermédiaire  
 GE - Grande entreprise

<sup>2</sup> **Table IP2**

CRI - Capital risque  
 CDE - Capital développement  
 CTR - Capital transmission  
 CRE - Capital retournement

<sup>3</sup> **Table IP3**

IR - Réduction d'impôt IR  
 ISF - Réduction d'impôt ISF







PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE  
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	EFFIA STATIONNEMENT CASSIS
Montant des dépenses effectuées	_____
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	_____
Montant prélevé sur les provisions	_____



ZFU - Bailleurs d'immeubles  
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU**

Adresse de l'immeuble hors ZFU	

**II - Immeubles situés en ZFU :**

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation





Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation  
des titres de participation et des immeubles de placement  
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

**II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

A Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
<b>TOTAL (B)</b>				
B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
<b>TOTAL (B)</b>				
C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
<b>TOTAL (C)</b>				

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement  
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2023

**Extension**

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

**II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

B   Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

<b>TOTAL</b>			
--------------	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)</b>			
---------------------------------------	--	--	--

C   Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)</b>				
---------------------------------------	--	--	--	--

## REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

### I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

### II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : \_\_\_\_\_ clos le : \_\_\_\_\_

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION	Exercice N-1			
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	27,5%	26,5%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
<b>Calcul du bénéfice exclu</b>				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
<b>2. IMPUTATION DU DÉFICIT</b>				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
<b>3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT</b>				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : _____ et clos le : _____		16		
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)		17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)		18		
<b>4. MONTANT DE LA CRÉANCE</b>				
Totalisation des sommes portées ligne 14		19		
<b>5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS</b>				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :		20		

\*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

**SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS**  
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté  
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Numéro SIRET : 80129328300017

**Déclarant :**

Date : \_\_\_\_\_ Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_ Qualité du signataire : \_\_\_\_\_

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2			Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		<b>TOTAL</b> <i>(y compris extensions)</i>					

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				
<b>TOTAL</b> <i>(y compris ext.)</i>									

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS DGFIP N° 2036 BIS 2023  
 Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens  
 qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés  
**Extension**

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats 3	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts	<b>TOTAL</b>					
-----------------------	--------------	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>					
-----------------------------	--	--	--	--	--

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements 14	Total par associé 15
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				

<b>TOTAL</b>									
<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>									

## SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SA EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

Adresse 0000 AVENUE DES MIMOSAS CASSIS 13260

N° Siren 801293283

### I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

### II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

### III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION  
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

**Extension**

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L EXERCICE**

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

**II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT**

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

**III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE**

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

SIRET : 80129328300017

#### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

##### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

##### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

##### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

#### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

##### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

##### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE  
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

SIRET : 80129328300017

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
	<b>TOTAL</b>		

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE  
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT  
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

SIRET : 80129328300017

**2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

### Au titre de l'année N

Néant :

PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

### I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

#### Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

### II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et <u>et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques</u>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification <u>d'exploitation à haute valeur environnementale</u>	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Autres crédits d'impôts	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

**II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Autres crédits d'impôts	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE (Suite)

EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

### III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--



### ANNEXE 3

#### 5.3 NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS

Notre service clients a été très sollicitée au cours de l'année 2022. 659 demandes ont été traitées sur la totalité des parcs.

Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
INF-Tarifs sur site / Forfait	2	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	2	10
INF- demandes d'informations	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
INF-Accessibilité	0	0	0	0	1	0	1	5	0	0	1	0	8
INF-Avis de virement	0	0	0	1	4	1	0	0	0	1	0	1	8
INF-Modification mode de paiement	3	1	2	3	1	0	2	0	0	0	0	2	14
INF-Paiement CB	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6
INF-Paiement chèque	6	1	0	1	3	2	0	0	0	0	0	0	13
INF-Echéancier de paiement	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
INF - Envoi RIB	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
INF-Aide à la commande	0	0	0	0	4	3	4	5	2	2	0	0	20
INF-Onepark	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Délai de courtoisie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Renvoi des codes d'accès	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Modification / Annulation	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0	0	9
INF-Options proposées	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3
INF-Tarifs Réservation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
INF-Renouvellement Mot de passe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF-Accès aux factures	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Aide à la création compte client	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Explication de facture	1	1	0	1	1	3	2	0	0	0	0	0	9
INF-Duplicata Facture Abonnement	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	5
INF-Duplicata Facture Horaire	0	2	1	2	0	0	0	1	0	0	1	2	9
INF-Tarifs Abonnement	0	1	1	1	0	0	0	0	2	1	0	0	6
INF-Conditions utilisation Abo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Suivi de souscription en ligne	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	4
INF-Aide à la souscription en ligne	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Augmentation tarifaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
INF-Nouveau devis	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2	5
INF-Validation contrat	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Adresse	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	5
INF-Nom	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
INF-Mail & Téléphone	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3
INF-Plaque d'immatriculation	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Produit	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Résiliation	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
INF-Changement de souscripteur	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	4
INF-Badge perdu	0	0	1	0	3	0	0	0	2	0	0	3	9
INF-Badge défectueux	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
INF-Mouvement badge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF-Retour badge Clients	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	0	6
INF-Badge bloqué suite impayé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
INF-Rejet prélèvement	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Résiliation impayé CGV	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Objets perdus	1	0	0	0	0	4	3	2	3	0	1	0	14
INF-tarifs /cartes partenaires	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF- Demande information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
REC-Comportement du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-Manque de places abonnés	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-VD	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
REC-Bornes E/5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
REC-Ticket perdu	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
REC-Double paiement sur parc	0	0	1	0	0	0	0	2	5	5	0	0	13
REC-Anomalie montant payé	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
REC-Double paiement site Internet +	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
REC-Commande validée - Place non	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
REC-Tarifs appliqués	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
REC-Annulation de commande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
REC-Lié au site internet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	6
REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>247</b>

CASSIS MIMOSAS

Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
INF-Tarifs sur site / Forfait	0	1	0	3	3	2	3	1	0	0	0	0	13
INF- demandes d'informations	0	1	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	7
INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
INF- Accessibilité	0	0	1	0	0	0	4	2	1	0	0	2	10
INF-Suivi des remboursements	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Modification mode de paiement	0	0	0	2	0	0	1	1	0	1	0	0	5
INF-Paiement CB	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3
INF-Paiement chèque	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
INF - Envoi RIB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
INF - Mandat de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INF-Aide à la commande	0	3	0	5	3	5	16	13	2	0	1	0	48
INF-Délai de courtoisie	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	3
INF-Renvoi des codes d'accès	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3
INF-Modification / Annulation	0	0	1	0	0	1	3	3	0	0	0	0	8
INF-Place indisponible - Parc complet	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
INF-Options proposées	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
INF-Tarifs Réservation	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3
INF-Accès à mon Esp Cit	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
INF-Explication de facture	0	2	1	0	2	0	0	0	2	0	0	0	7
INF-Duplicata Facture Abonnement	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Tarifs Abonnement	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3
INF-Aide à la souscription en ligne	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INF-Nouveau devis	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
INF-Validation contrat	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
INF-Plaques d'immatriculation	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Résiliation	0	0	2	0	0	0	2	0	1	0	0	0	5
INF-Changement de souscripteur	1	2	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	7
INF-Badme perdu	1	0	1	0	0	1	0	2	3	0	0	0	8
INF-Badme défectueux	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Badme Bloqué	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
INF-REMERCIEMENTS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF-Objets perdus	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	3
INF-tarifs/cartes partenaires	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INF- Demande information	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
REC-Manque de places abonnés	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
REC-Caisse/horodateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
REC-Bornes F/S	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
REC-Lecteur piéton	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	4
REC-Double paiement site internet +	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	4
REC-Commande validée - Place non	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-Annulation de commande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
REC-Dysfonctionnement code d'accès	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
REC-Commande non validée - Montant	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3
REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	4
TOTAL	7	14	9	17	17	19	36	40	15	7	7	4	192

	Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL	
CASSIS LA MADIE	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	3	
	INF- demandes d'informations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Suivi des remboursements	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	3	
	INF-Suivi des remboursements Horaire	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	5	
	INF-Avis de virement	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Modification mode de paiement	2	3	0	1	1	0	2	1	0	2	2	1	15	
	INF-Paiement CB	0	2	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	5	
	INF-Paiement chèque	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
	INF-Echéancier de paiement	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	4	
	INF-Aide à la commande	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
	INF-Code promo	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Options proposées	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	INF-Accès à mon Esp Clt	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	4	
	INF-Accès aux factures	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	INF-Suppression de compte	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Explication de facture	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	
	INF-Duplicata Facture Horaire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Tarifs Abonnement	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	4	
	INF-Conditions utilisation Abo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	3	
	INF - Pré-abonnement	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	5	
	INF- Abonnement indisponible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Validation contrat	0	4	0	0	0	9	9	1	0	0	0	0	23	
	INF-Adresse	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Nom	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Mail & Téléphone	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Plaque d'immatriculation	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	4	
	INF-Quantité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	
	INF-Résiliation	4	2	3	2	1	2	0	1	2	1	4	7	29	
	INF-Changement de souscripteur	0	1	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	7	
	INF-Badge perdu	0	2	1	1	1	0	1	1	4	0	0	0	11	
	INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Rejet prélèvement	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	
	REC-Facturation	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
	REC-Anomalie montant payé	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	REC-Résiliation	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
	REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5	0	8	
	REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	CASSIS BESTOUAN	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
		INF- demandes d'informations	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
		INF-Opérations spéciales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
INF-Accessibilité		0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	
INF-Avis de virement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
INF-Echéancier de paiement		0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3	
INF-Aide à la commande		0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	
INF-Délai de courtoisie		0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
INF-Tarifs Réservation		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF-Duplicata Facture Horaire		0	2	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	7	
INF-Conditions utilisation Abo		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
INF - Pré-abonnement		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
INF- Abonnement indisponible		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF-Validation contrat		0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
INF-Badge perdu		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	
INF-Mouvement badge		0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	
INF-Relance reçue - Impayé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
INF-Objets perdus		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
INF- Demande information		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
REC-Double paiement sur parc		0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	
REC-Anomalie montant payé		0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3	
CASSIS DAUDET		INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
		INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
	INF-Tarifs Abonnement	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
	INF-Résiliation	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL		15	23	9	21	16	27	23	16	15	16	19	20	220	



## **Effia Stationnement Cassis**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport d'audit du commissaire aux comptes de la société Effia  
Stationnement sur les comptes annuels de la société Effia Stationnement  
Cassis**

ERNST & YOUNG Audit

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023



## Effia Stationnement Cassis

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport d'audit du commissaire aux comptes de la société Effia Stationnement sur les comptes annuels de la société Effia Stationnement Cassis

Au Gérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Effia Stationnement et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société Effia Stationnement Cassis, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'audit soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 22 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Le Treut', with a horizontal line extending to the right.

Marie Le Treut

# EFFIA STATIONNEMENT CASSIS

SIEGE SOCIAL  
Parking Mimosas  
Avenue Augustin Isnard  
13260 CASSIS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

BILAN  
COMPTE DE RESULTAT  
ANNEXE

SARL AU CAPITAL DE : 10 000 € (Euros)  
R.C.S. Marseille 801 293 283  
SIRET 801 293 283 00017  
APE 5221Z

**BILAN ACTIF**

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	23 539	16 474	7 065	210
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>23 539</i>	<i>16 474</i>	<i>7 065</i>	<i>210</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	9 715	8 273	1 442	3 105
Constructions	525 029	442 104	82 925	137 451
Installations techniques, matériel et outillage industriels	552 114	508 139	43 975	84 113
Autres immobilisations corporelles	16 930	14 189	2 741	4 015
Immobilisations en cours	4 828		4 828	2 814
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 108 616</i>	<i>972 705</i>	<i>135 911</i>	<i>231 498</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 132 155</b>	<b>989 179</b>	<b>142 976</b>	<b>231 708</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	17 867		17 867	14 471
Clients et comptes rattachés	134 653	4 557	130 096	125 354
Autres créances	4 367 950		4 367 950	2 298 331
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>4 520 471</i>	<i>4 557</i>	<i>4 515 914</i>	<i>2 438 157</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	18 251		18 251	17 907
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>18 251</i>		<i>18 251</i>	<i>17 907</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 538 723</b>	<b>4 557</b>	<b>4 538 723</b>	<b>2 456 063</b>
Charges constatées d'avance	1 788		1 788	1 741
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 672 666</b>	<b>993 736</b>	<b>4 678 930</b>	<b>2 689 512</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Capital social ou individuel                      Dont versé :    10 000	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	37 342	37 342
Report à nouveau	950 828	806 990
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>188 929</b>	<b>143 837</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>1 188 099</i>	<i>999 170</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 720	12 797
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 192 819</b>	<b>1 011 967</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 100	40 255
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 100</b>	<b>40 255</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	25 167	40 671
<i>Total dettes financières</i>	<i>25 167</i>	<i>40 671</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 271 181	1 449 276
Dettes fiscales et sociales	56 776	60 364
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>3 332 357</i>	<i>1 509 640</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 481	5 064
Autres dettes	150	150
<i>Total dettes diverses</i>	<i>7 631</i>	<i>5 214</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	90 856	81 766
<b>DETTES</b>	<b>3 456 010</b>	<b>1 637 290</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 678 930</b>	<b>2 689 512</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	2022	2021
Vente de marchandises		
Production vendue : - biens		
- services	2 789 774	2 364 132
Chiffre d'affaire net	2 789 774	2 364 132
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions	25 851	12 978
Autres produits	170	22
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 815 795</b>	<b>2 377 131</b>
Achat de marchandises	3	85
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	447 944	443 234
Impôts, taxes et assimilés	18 755	6 239
Salaires et traitements	123 728	89 831
Charges sociales	31 742	24 922
sur immobilisations	110 995	148 090
- amortissements		
Dotations		
- provisions		
d'exploitation	3 220	
sur actif circulant : provisions	15 000	14 947
pour risques et charges : provisions		
Autres charges	1 830 365	1 486 098
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 581 753</b>	<b>2 213 448</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>234 042</b>	<b>163 683</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 876	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10 876</b>	<b>-</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>10 876</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>244 918</b>	<b>163 683</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 138	33 093
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>8 138</b>	<b>33 093</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	61	226
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>61</b>	<b>226</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8 077</b>	<b>32 867</b>
Participation des salariés aux résultats	995	611
Impôts sur les bénéfices	63 071	52 102
<b>Total des produits</b>	<b>2 834 809</b>	<b>2 410 224</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 645 880</b>	<b>2 266 387</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>188 929</b>	<b>143 837</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
2.1	<i>Immobilisations.....</i>	6
2.2	<i>Informations sur les Créances et dettes.....</i>	7
2.3	<i>Disponibilités.....</i>	7
2.4	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	7
2.5	<i>Avantages au personnel.....</i>	8
2.6	<i>Situation fiscale.....</i>	8
3.	NOTES SUR LE BILAN.....	8
3.1	<i>Actif immobilisé.....</i>	8
3.2	<i>Créances.....</i>	8
3.3	<i>Détail des charges et des produits constatés d'avance.....</i>	9
3.4	<i>Capitaux propres.....</i>	9
3.5	<i>Provisions.....</i>	10
3.6	<i>Dettes.....</i>	10
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	10
4.1	<i>Détail des autres produits et charges d'exploitation.....</i>	10
4.2	<i>Charges et produits exceptionnels.....</i>	11
5.	AUTRES INFORMATIONS.....	11
5.1	<i>Engagements financiers.....</i>	11
5.2	<i>Engagements des médailles du travail.....</i>	12
5.3	<i>Dettes garanties par des sûretés réelles.....</i>	12
5.4	<i>Effectif moyen.....</i>	12
5.5	<i>Identité de la société consolidante.....</i>	12
5.6	<i>Evénements postérieurs à la clôture.....</i>	12

ANNEXE 1 – ETAT DES IMMOBILISATIONS

ANNEXE 2 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

ANNEXE 3 – ETAT DES PROVISIONS

ANNEXE 4 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'exercice, la société a poursuivi normalement son activité.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour la présentation des états financiers, il n'est pas fait recours aux adaptations professionnelles du plan comptable professionnel PCG (art. 111-1 et 831-1/1).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### 2.1 Immobilisations

Dans le cadre des conventions de délégation de service public, les immobilisations amortissables inscrites au bilan faisant l'objet d'un retour à l'autorité organisatrice à titre gratuit en fin de délégation font l'objet d'amortissements complémentaires dits de caducité afin d'amener leur valeur nette comptable à zéro.

#### 2.2.1 Immobilisations incorporelles

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Logiciels informatiques.....	1 à 3 ans	Linéaire

## 2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Espaces verts .....	5 ans	Linéaire
- Constructions .....	5 à 30 ans	Linéaire
- Matériels et outillages .....	5 à 10 ans	Dégressif
- Mobilier et matériel de bureau .....	5 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de transport.....	3 à 5 ans	Linéaire
- Matériel informatique.....	5 ans	Dégressif

La société applique l'amortissement dégressif fiscal pour le matériel et outillage et le matériel informatique. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est comptabilisée au passif du bilan en amortissements dérogatoires.

Les coefficients d'amortissement dégressif appliqués sont les suivants pour les biens acquis sur 2022 :

Durée amortissement fiscal	Coefficient
3 ou 4 ans	1,25
5 ou 6 ans	1,75
+ 6 ans	2,25

## 2.2 Informations sur les Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non-recouvrement.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change à la clôture de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, les gains de change latents ne sont pas constatés dans le résultat comptable.

## 2.3 Disponibilités

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant dans le résultat de l'exercice, en perte de change ou en gain de change.

## 2.4 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

## 2.5 Avantages au personnel

Les avantages au personnel regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

En application des recommandations ANC 2013-02 et ANC 2013-03, l'évaluation de ces obligations au titre des prestations définies est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation	3,28 %
- Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,20 %
- Taux de progression des assiettes salariales servant au calcul des indemnités de fin de carrière	2,69 %
- Taux moyen de rotation	5,19 %
- Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié
- Table de mortalité	INSEE TD/TV 2016 - 2018

## 2.6 Situation fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La société mère du groupe fiscal est la société *GROUPE KEOLIS S.A.S.* La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Les économies réalisées par le régime fiscal de groupe liées aux déficits reportables sont conservées par la société mère en compte de résultat. En revanche, elles sont réallouées à la filiale au fur et à mesure de ses bénéfices à venir.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### 3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice relatifs aux valeurs brutes et aux amortissements, sont présentés en Annexes 1 et 2

Des amortissements de caducité sur actif faisant l'objet d'un retour à titre gratuit dans le cadre de conventions de délégation de service public sont comptabilisés pour un montant net de 285 859 euros au 31/12/2022. Au 31/12/2021, ils s'élevaient à 232 062 euros.

### 3.2 Créances

Les échéances des créances sont présentées en Annexe 4.

- Détail des produits à recevoir au 31/12/2022

	<u>Montant brut (€)</u>
Clients et comptes rattachés	
– Clients, produits non encore facturés :	14 387
Autres créances	
– Organismes sociaux, produits à recevoir :	386
Total des produits à recevoir	14 773 €

### 3.3 Détail des charges et des produits constatés d'avance

- *Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2022*

– Contrat d'entretien :	1 788
Total des CCA	1 788

- *Détail des produits constatés d'avance au 31/12/2022*

– Abonnements stationnement parkings :	90 856
Total des PCA	90 856

### 3.4 Capitaux propres

- Tableau de variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		31/12/2021
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 011 967
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 011 967
Variations en cours d'exercice	Diminution	Augmentation
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	8 077	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		188 929
SOLDE		180 852
Situation à la clôture de l'exercice		31/12/2022
Capitaux propres avant répartition		1 192 819

- Capital social

Le capital social est composé de 100 actions de 100 euros de valeur nominale chacune.

- Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'Assemblée Générale du 20/06/2022 a affecté le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à 143 837.23 euros en report à nouveau.

- Provisions réglementées

Les provisions réglementées incluent 4 720 euros au titre des amortissements dérogatoires, dont 61 euros dotés et 8 138 euros repris sur l'exercice.

### 3.5 Provisions

Les mouvements de l'exercice relatifs aux provisions sont présentés en Annexe 3.

### 3.6 Dettes

Les échéances des dettes sont présentées en Annexe 4.

- Détail des charges à payer au 31/12/2022

	<u>Montant brut (€)</u>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
– Fournisseurs, factures non parvenues :	3 264 534
Dettes fiscales et sociales	
– Personnel, charges à payer :	20 651
– Organismes sociaux, charges à payer :	4 583
– Etat, charges à payer :	45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
– Fournisseurs, factures non parvenues :	5 794
Autres dettes	
<i>Néant</i>	
Total des charges à payer :	3 295 607 €

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 Détail des autres produits et charges d'exploitation

#### Produits

	<u>Montant brut (€)</u>
– Différence de règlement	170
<b>TOTAL</b>	<b>170 €</b>

## Charges

- Redevances	1 719 237
- Assistance technique Effia Stationnement	107 809
- Créances irrécouvrables	1 323
- Remboursements litiges	1 925
- Différences de règlements	72

**TOTAL** 1 830 366 €

## 4.2 Charges et produits exceptionnels

(en euros)

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Dotations aux amortissements dérogatoires	61	68725000
<b>TOTAL</b>	61	

(en euros)

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Reprises amortissements dérogatoires	8 138	78725000
<b>TOTAL</b>	8 138	

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Engagements financiers

<b>Engagements donnés</b>	
Catégories d'engagements	Total (en euros)
Location de Véhicule	0
Autres Achats d'immobilisations	5 936
<b>TOTAL</b>	<b>5 936</b>

<b>Engagements reçus</b>	
Catégories d'engagements	Total (en euros)
Néant	

## 5.2 Engagements des médailles du travail

Néant.

## 5.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

## 5.4 Effectif moyen

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>
Employés	4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile :

- L'effectif employé à temps partiel n'est donc pas pris en compte au prorata de sa présence,
- L'effectif ne tient pas compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire et personnel détaché ou prêté).

## 5.5 Identité de la société consolidante

La société fait partie d'un groupe dont la société consolidante est la Société GROUPE KEOLIS S.A.S., enregistrée et domiciliée en France sous le 49432127600045, dont le siège social est situé au 34 Avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE.

Les comptes consolidés de GROUPE KEOLIS S.A.S. sont établis en conformité avec les articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce. Ils sont disponibles sur le site [www.keolis.com](http://www.keolis.com).

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés de la *Société GROUPE KEOLIS S.A.S* suivant la méthode de l'intégration globale.

## 5.6 Événements postérieurs à la clôture

Néant

**ANNEXE 1 – ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début 2022	Augmentations	
		Réévaluations courant 2022	Acquisitions courant 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 227		7 312
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>16 227</b>		<b>7 312</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	9 715		
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	513 648		11 381
Installations techniques, matériel et outillages industriels	551 494		620
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers			
- Matériel de transport	9 659		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	8 296		936
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 814		2 014
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>1 095 625</b>		<b>14 952</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 111 852</b>		<b>22 264</b>

	Diminutions		Valeur brute fin 2022	Valeur d'origine
	Virements courant 2022	Cessions courant 2022		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			23 539	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			<b>23 539</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			9 715	
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			525 029	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			552 114	
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers				
- Matériel de transport			9 659	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 960	7 272	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			4 828	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		<b>1 960</b>	<b>1 108 616</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 960</b>	<b>1 132 155</b>	

**ANNEXE 2 – ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Immobilisations amortissables	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 017	457		16 474
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>16 017</b>	<b>457</b>		<b>16 474</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	6 610	1 663		8 273
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	376 196	65 908		442 104
Installations techniques, matériel et outillage indust.	467 381	40 757		508 139
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport	6 981	1 272		8 253
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 958	938	1 960	5 936
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>864 127</b>	<b>110 538</b>	<b>1 960</b>	<b>972 705</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>880 144</b>	<b>110 995</b>	<b>1 960</b>	<b>989 179</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages		61			8 138		(8 077)
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>		<b>61</b>			<b>8 138</b>		<b>(8 077)</b>
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>61</b>			<b>8 138</b>		<b>(8 077)</b>
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>			<b>61</b>			<b>8 138</b>	<b>(8 077)</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

**ANNEXE 3 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2022
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	12 797	61			8 138	4 720
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>12 797</b>	<b>61</b>			<b>8 138</b>	<b>4 720</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations	40 255	15 000			25 154	30 100
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>40 255</i>	<i>15 000</i>			<i>25 154</i>	<i>30 100</i>
Autres provisions pour risques et charges						
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>40 255</b>	<b>15 000</b>			<b>25 154</b>	<b>30 100</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	2 033	3 220			696	4 557
Autres provisions dépréciations						
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>2 033</b>	<b>3 220</b>			<b>696</b>	<b>4 557</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 086</b>	<b>18 281</b>			<b>33 988</b>	<b>39 378</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 220			25 851	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		61			8 138	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

**ANNEXE 4 – ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	5 468	5 468		2 440
Autres créances clients	129 185	129 185		124 947
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	151	151		368
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 523	2 523		1 638
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	545 274	545 274		242 537
Autres impôts, taxes et versements assimilés	65 690	65 690		62 959
Divers				285
Groupe et associés (2)	3 753 048	3 753 048		1 989 020
Débiteurs divers	1 264	1 264		1 525
<i>Total actif circulant</i>	<i>4 502 604</i>	<i>4 502 604</i>		<i>2 425 719</i>
Charges constatées d'avance	1 788	1 788		1 741
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>4 504 392</b>	<b>4 504 392</b>		<b>2 427 460</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

<b>ETAT DES DETTES</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	9 990	9 990			10 020
Fournisseurs et comptes rattachés	3 271 181	3 271 181			1 449 276
Personnel et comptes rattachés	21 074	21 074			14 256
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 546	9 546			11 597
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	25 356	25 356			32 843
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	800	800			1 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 481	7 481			5 064
Groupe et associés (2)	15 177	15 177			30 651
Autres dettes	150	150			150
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	90 856	90 856			81 766
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 451 610</b>	<b>3 451 610</b>			<b>1 637 290</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					